

ÉTUDES

So

SOLIDARITÉS

JUIN 2010

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

D'ANGERS, TRÉLAZÉ
ET D'AGGLOMÉRATION

Analyses thématiques

aura

agence d'urbanisme
de la région angevine

Introduction

Le volet «analyses thématiques» constitue la première partie du rapport d'observation du Contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) d'Angers, Trélazé et d'Agglomération. Il est complété par une approche territoriale (2^e volet) intitulé Portraits de quartier.

Après un bref rappel sur les dispositifs d'observation à l'échelle nationale et locale, le document propose une analyse pour chacune des cinq thématiques du Cucs :

- Réussite et continuité éducatives,
- Emploi, développement économique, pauvreté – précarité,
- Prévention de la délinquance et tranquillité publique,
- Santé,
- Habitat et cadre de vie.

L'analyse de chaque thématique est introduite par des éléments de contexte national qui sont pour la plupart issus du rapport annuel de l'observatoire national des ZUS paru en 2009 (dont les statistiques présentées font référence pour les plus récentes à l'année 2008). Le rapport propose un regard complet sur la période 2004-2008 de mise en oeuvre de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (1^{er} août 2003). Les principales évolutions des dispositifs sont indiqués car ils peuvent avoir une incidence sur l'action locale.

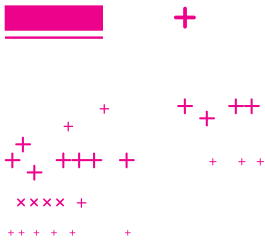
La situation locale, analysée ensuite, présente quant à elle des données plus récentes (la plupart pour l'année 2009) avec une vision rétrospective sur la période 2006-2009 en vue de la préparation de la prochaine contractualisation prévue pour 2011 après le prolongement d'un an des Cucs.

Il y a certes un décalage entre l'analyse du contexte national et celle du contexte local, cependant il ne s'agit pas de comparer directement les résultats locaux aux nationaux mais que chacun dispose de plusieurs ordres de grandeur.

Une synthèse et des objectifs concluent chacune des thématiques.

SOMMAIRE

- p.04 **::: OBSERVATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**
Au plan national
Au plan local
-
- p. 06 **1 ::: THÉMATIQUE 1 : RÉUSSITE ET CONTINUITÉ ÉDUCATIVES**
Contexte national
Situation locale
Synthèse et objectifs 2010-2011
-
- p. 20 **2 ::: THÉMATIQUE 2 : EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
Contexte national
Situation locale
Personnes inscrites dans le PLIE
Population accueillie par la MLA
Pauvreté-Précarité
Synthèse et objectifs 2010-2011
-
- p. 41 **3 ::: THÉMATIQUE 3 : PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET TRANQUILITÉ PUBLIQUE**
Contexte national
Situation locale
Synthèse et objectifs 2010-2011
-
- p. 52 **4 ::: THÉMATIQUE 4 : SANTÉ**
Contexte national
Situation locale
Synthèse et objectifs 2010-2011
-
- p. 56 **5 ::: THÉMATIQUE 5 : HABITAT ET CADRE DE VIE**
Contexte national
Situation locale
Synthèse et objectifs 2010-2011
-
- p. 69 **6 :::SIGLES**
-
-



OBSERVATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Au plan national : regard sur la période 2004-2008

L'observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) a été créé par la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003 pour « mesurer l'évolution des inégalités sociales et les écarts de développement dans chacune des zones urbaines sensibles,..., de mesurer les moyens spécifiques mis en œuvre et d'en évaluer les effets par rapport aux objectifs » de la loi.

Le dernier rapport de l'observatoire publié en novembre 2009 propose de porter un regard complet sur la période 2004-2008 d'exercice de la loi (5 ans) à partir de quelques données statistiques disponibles sur toute la période. Ces données quantitatives font référence pour les plus récentes à l'année 2008.

L'analyse qui porte sur 751 quartiers français (4,4 millions d'habitants) met

en lumière des écarts persistants entre les quartiers des zones urbaines sensibles et le reste de leurs agglomérations. La pauvreté, le chômage et l'échec scolaire restent les principaux problèmes des banlieues. Néanmoins, il fait apparaître des résultats encourageants, liés en particulier aux mesures prises dans le cadre du programme national de rénovation urbaine et de la politique de cohésion sociale.

En présentant le rapport annuel, Bernadette Malgorn a tenu à préciser une des limites de l'observation actuelle. Ainsi, « se focaliser sur des indicateurs de quartier conduit mécaniquement à ignorer l'effet de la politique de la ville sur les populations qui quittent le quartier. ... Si ces quartiers concentrent durablement les difficultés sociales, ils jouent un rôle de sas pour la

majorité des habitants qui les quittent pour une situation meilleure. Les nouveaux arrivants, dont les caractéristiques socio-économiques sont plus défavorables, vont gommer statistiquement l'impact positif des actions menées ».

Aussi, elle a confié à l'observatoire l'élaboration d'une enquête consistant à suivre, pendant plusieurs années, des ménages résidant initialement en zone urbaine sensible et qui continueront d'être suivis s'ils déménagent.

Par ailleurs, elle a souhaité qu'une plus grande place soit faite à l'évaluation des politiques menées en direction des quartiers sensibles et de leurs habitants et notamment qu'une attention particulière soit portée à la place des femmes dans les quartiers sensibles et dans les politiques qui y sont conduites.

Au plan local : une observation thématique et territoriale pour suivre l'évolution des écarts entre territoires selon les thématiques du Cucs

Depuis la signature du Cucs en mars 2007, un nouveau dispositif d'observation a été confié à l'agence d'urbanisme de la région angevine. Ainsi le rapport d'observation du Cucs est composé de deux parties : « synthèses thématiques » et « portraits de quartier » qui s'appuie sur

- des données quantitatives mises à disposition par le biais de conventions avec différents partenaires

- une approche qualitative à partir d'échanges avec les fournisseurs de données et les participants des groupes thématiques du Cucs ainsi que de rencontres sur les quartiers avec les principaux acteurs identifiés par les deux villes. Ces entretiens permettent de relativiser l'approche quantitative qui peut parfois se révéler en décalage avec le vécu sur le terrain. L'introduction de quelques paroles d'acteurs vient illustrer

l'analyse quantitative.

Cette approche à la fois thématique et territoriale, quantitative et qualitative constitue un outil de connaissance des territoires permettant d'apprécier la situation sociale et les caractéristiques de ces territoires.

Parallèlement à ce dispositif d'observation, Angers Loire Métropole (ALM) élabore un rapport d'activités à partir des bilans des actions mises en œuvre.

Les territoires du CUCS signé le 19 mars 2007 : 11 quartiers se déclinant en trois niveaux d'intervention

Pour l'élaboration des CUCS, la Délégation interministérielle à la ville a établi (circulaire du 15 septembre 2006) trois catégories de communes et de quartiers, dessinant une nouvelle géographie prioritaire :

- le niveau 1 concerne les quartiers qui présentent des difficultés importantes. La liste de ces quartiers, établie par la DIV sur la base de critères précis, ne peut être modifiée par les préfets de région. 4 quartiers sont concernés sur Angers et Trélazé

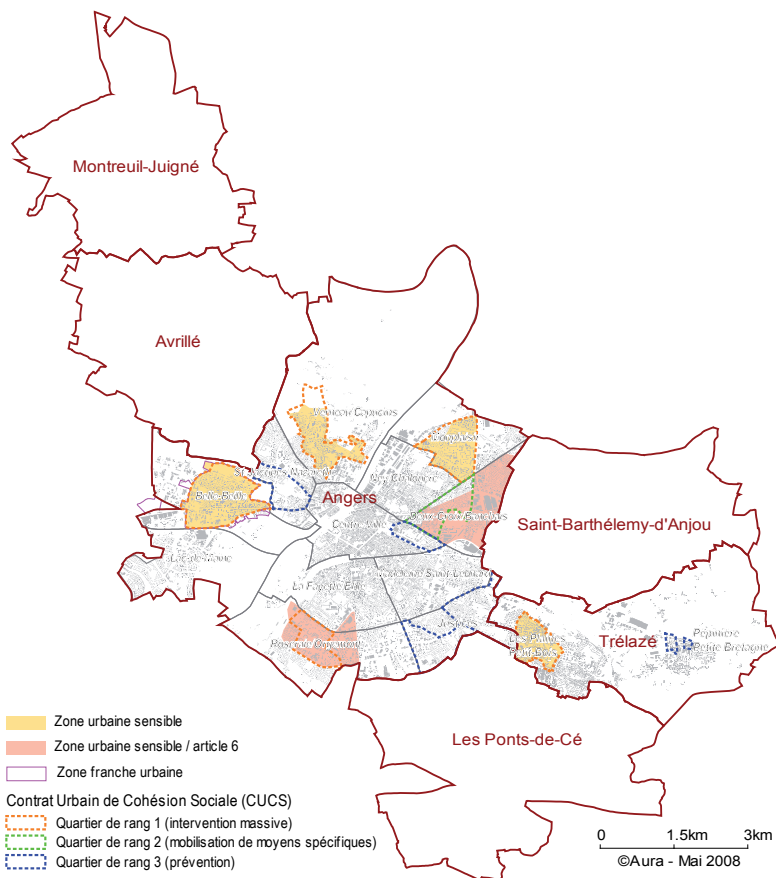
(Belle-Beille, Monplaisir, Verneau Capucins, la Rosaie, Les Plaines - Petit Bois - Daguerre).

- le niveau 2 concerne les quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques sont moindres, mais pour lesquels la mobilisation de moyens spécifiques est néanmoins nécessaire. Cette liste peut être adaptée par les préfets de région, en concertation avec les partenaires locaux suivant les critères retenus par la DIV. 1 quartier d'Angers rentre

dans cette catégorie (Deux-Croix Banchais)

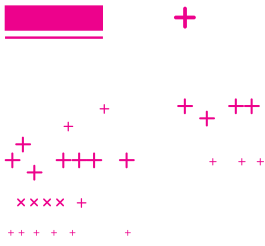
- le niveau 3 concerne les quartiers présentant une priorité moins importante. La liste est laissée à l'appréciation des préfets de département. Seuls des moyens de droits communs sont mobilisés. 4 secteurs d'Angers et Trélazé sont inscrits dans ce niveau (sur Angers 4 IRIS : Liberté-Parmentier, La Bruyère et Louis Gain) ; sur Trélazé : La pépinière et la Petite Bretagne).

Contrat urbain de cohésion sociale d'Angers, Trélazé et d'agglomération 2007-2009



Les partenaires, suite à une analyse des territoires à l'échelle de l'agglomération (territoires d'enjeux) préparatoire au Cucs, ont souhaité mettre en place des indicateurs de veille sur quatre autres communes de l'agglomération : Avrillé, Montreuil- Juigné, les Ponts-de-Cé et Saint-Barthélemy- d'Anjou

Liste des signataires : Etat, Conseil Général de Maine-et-Loire, Angers Loire Métropole, Ville d'Angers, Ville de Trélazé, Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou, Caisse des Dépôts et Consignations, Angers-Habitat, Logi-Ouest, SOCLOVA, Le Toit Angevin, Le Val de Loire.



RÉUSSITE ET CONTINUITÉ ÉDUCATIVES

Thématique 1 du Cucs

En 2009, cette thématique a regroupé 46% des projets du Cucs (soit 84 projets) et a représenté 28% de la participation totale des signataires du Cucs.

Orientation 1 : favoriser l'accès à la culture et à la pratique sportive

Objectif : garantir la fréquentation durable des structures par les habitants des territoires prioritaires

Orientation 2 : favoriser la continuité éducative

Objectif : réduire les écarts de résultats scolaires par rapport à la moyenne départementale sur les établissements scolaires des quartiers prioritaires

Orientation 3 : soutenir les parents

Objectifs :

- s'assurer que les parents cumulant les difficultés éducatives et socioéconomiques bénéficient bien des actions de soutien à la parentalité de droit commun
- former les intervenants de proximité aux différentes cultures et processus d'acculturation afin de mieux prendre en compte les situations particulières des familles

Indicateurs mobilisés

Source : Inspection académique du Maine et Loire (IA49)

effectifs collèges publics classés en REP/ ZEP

taux de réussite DNB

part des élèves boursiers collèges publics classés en REP/ ZEP

part des PCS défavorisées collèges publics classés en REP/ ZEP

décisions d'orientation à l'issue de la 3^e général

proportion d'enseignants en poste depuis deux ans ou moins dans le même collège

proportion d'enseignants de moins de 30 ans dans les collèges

Contexte national

Cadre général

La politique de l'éducation prioritaire, mise en place en 1981 vise à corriger les effets des inégalités sociales, économiques et culturelles en renforçant l'action éducative là où l'échec scolaire est le plus élevé. Le plan de relance de 2006 a renouvelé les principes de cette politique avec la mise en place des réseaux «ambition réussite» (254 collèges et les 1 750 écoles élémentaires et maternelles de leur secteur). Depuis la rentrée 2007, chaque réseau «ambition réussite» met en place un partenariat de haut niveau choisi en fonction du contexte local. Le projet pédagogique et éducatif du réseau s'inscrit ainsi dans son environnement, en complémentarité avec les partenaires du secteur culturel, sportif, scientifique et les collectivités territoriales.

Afin de répondre aux besoins de nombreux collégiens de l'éducation prioritaire qui poursuivent leur scolarité, 25 lycées sont labellisés «ambition réussite». Depuis la rentrée 2007, dans les collèges de l'éducation prioritaire, les élèves bénéficient, s'ils le souhaitent, d'un accompagnement éducatif après la classe. Inscrit dans le plan «espoir banlieues», ce dispositif a été mis en place par 1508 collèges dont 423 ne faisaient pas partie des zones d'éducation prioritaire. 210 253 élèves ont profité de cet accompagnement soit 46 % des élèves de sixième, 36 % des élèves de cinquième, 29% des élèves de quatrième, 31% des élèves de troisième. Le temps consacré à l'accompagnement éducatif a représenté 961 098 heures réparties comme suit : 71,2% pour l'aide aux devoirs, 19,4% pour la pratique artistique et culturelle ; et 9,4% pour la pratique sportive.

L'année scolaire 2008-2009 inscrit le développement de l'accompagnement éducatif après 16 h. En personnalisant les parcours, en individualisant les aides, l'objectif est de faire acquérir, par tous les élèves, les connaissances et les compétences du socle commun. Cette évolution doit favoriser la continuité des apprentissages de la maternelle à la classe de troisième et faciliter la mise en place d'actions d'aide ou de soutien pour les élèves qui en ont besoin, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) notamment.

Résultats pour les Zus (rapport ONZUS 2009)

La baisse structurelle des effectifs d'élèves dans le secondaire public perdure en 2007-2008 et plus particulièrement en Zus : -4,7% en moyenne nationale entre 2002-2003 et 2007-2008 contre -10,8% en Zus.

« Cette baisse généralisée des effectifs scolaires s'explique d'abord par des raisons démographiques : les générations les plus récentes sont moins nombreuses que par le passé.

Le fait que cette baisse soit plus marquée en Zus pourrait s'expliquer en partie par l'assouplissement de la carte scolaire qui pourrait pousser certains parents à faire étudier leurs enfants dans des établissements situés en dehors des Zus ».

Effectifs scolaires dans les établissements publics en 2002-2003 et 2007-2008

Etablissements Type d'établissement	Zus		France entière (y compris Dom)		Proportion des effectifs en Zus 2007-2008 (en%)
	Nombre d'élèves des établissements publics en 2007-2008	Evolution 2003-2004 à 2007-2008 (en%)	Nombre d'élèves des établissements publics en 2007-2008	Evolution 2003-2004 à 2007-2008 (en%)	
Collèges	235 083	-14,8	2 495 938	-6,8	9,4
Lycées (généraux et technologiques)	123 257	-5,0	1 526 631	-1,9	8,1
Lycées professionnels	45 334	-3,3	446 243	-2,6	10,2
Total	403 674	-10,8	4 467 812	-4,7	9,0

Source : Ministère de l'éducation nationale DEPP

Champ : établissements publics situés en Zus, en France métropolitaine et dans les Dom

Les taux de réussite au diplôme national de brevet continuent à augmenter sur tout le territoire mais de manière un peu plus soutenue dans les Zus.

En juin 2008, 72% des élèves de 3^e scolarisés dans des établissements en Zus ont obtenu leur diplôme national du brevet (contre 84% hors Zus).

En dehors des Zus, les établissements enregistrent en moyenne des taux de réussite en brevet de 12,1 points supérieurs à ceux situés en Zus. Ces écarts ont cependant tendance à se réduire chaque année depuis 2005-2006.

En 2007-2008, la part des élèves de 6^e issus de milieux défavorisés est supérieure en Zus de 22,1 points à celle des autres quartiers (respectivement 62,1% et 40,1%).



Situation locale

Pour le département de Maine-et-Loire, les collèges publics et privés comptent 39 789 élèves à la rentrée 2009/2010, soit une augmentation d'effectifs de 1,8% par rapport à l'année 2008/2009. Les écoles et collèges dans les réseaux ambition réussite (RAR) ou Réussite scolaire (RRS) sont au nombre de 73 (64 écoles – dont 25 en maternelle, 16 en primaire et 23 en élémentaire - et 9 collèges).

Les territoires Angers/ Trélazé accueillent 12 collèges publics dont 6 classés en RRS/ RAR et 47 écoles publiques dont 23 classées en RRS/ RAR.

Angers compte 9 collèges privés et 18 écoles privées. Trélazé compte 2 écoles privées.

L'accompagnement éducatif après les cours dans l'Académie de Nantes - circulaire du 13 juillet 2007 et plan «espoir banlieues»

En plus de dispositifs particuliers existants (REAAP, CLAS *) quatre domaines éducatifs complémentaires sont proposés : l'aide aux devoirs, les activités culturelles, la pratique sportive et les langues vivantes (2h d'accompagnement 4 jours par semaine).

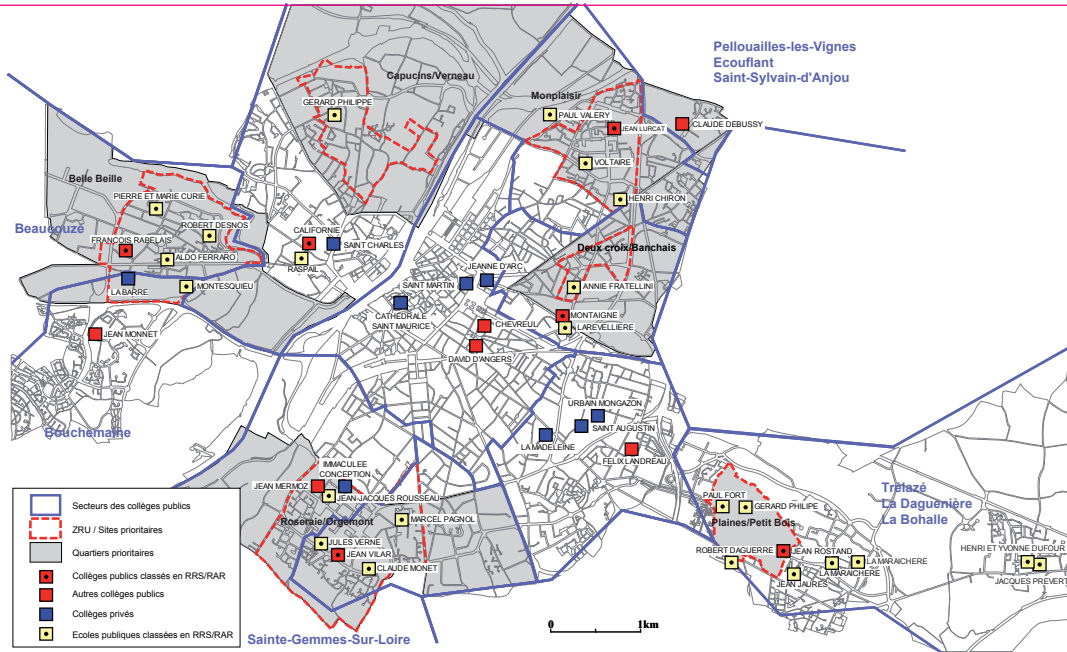
Dans l'académie de Nantes, au cours de l'année scolaire 2008-2009**, 232 collèges publics sur 241 (96% contre 80% dans le privé) ont mis en place ce dispositif. 58 écoles sur 111 écoles inscrites dans les réseaux ambition réussite (RAR) ou Réussite scolaire (RSS) l'ont mis en place.

Les élèves de 6^e sont les principaux bénéficiaires de cet accompagnement : 43% des élèves de 6^e hors éducation prioritaire en ont bénéficié et 62% dans les collèges de type RAR. Les autres niveaux se répartissent ainsi : 33% des élèves de 5^e, 25% des élèves de 4^e et 20% des élèves de 3^e sans différence notable entre les collèges de type RAR et les autres.

* Les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement (REAPP) ont été créés en mars 1999, avec pour objectif d'accompagner les parents dans leurs fonctions éducatives, de renforcer et de susciter de nouvelles initiatives, en mettant en réseau les différents intervenants auprès des familles.

Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) a été créé pour compenser les inégalités dans l'accès à la culture et au savoir qui se creusent pendant les temps où les enfants et les jeunes ne sont pas pris en charge ni par l'école, ni par les familles.

** http://www.ac-nantes.fr/adminsite/objetspartages/liste_fichiergw.jsp?OBJET=DOCUMENT&CODE=1251445652661&LANGUE=0



source :-2009

Les enfants et jeunes en 2006 (RP Insee)

La population des 0-14 ans s'est réduite sur l'agglomération et sur Angers entre les deux recensements de 1999 et 2006. Elle est stable sur Trélazé.

En 2006, les 0-14 ans représentent près de 18% de la population de l'agglomération, 16% de celle d'Angers et 22% de celle de Trélazé.

Les enfants de 0 à 17 ans des cinq quartiers prioritaires d'Angers comptent pour près de 46% dans la population des 0-17 ans de la ville alors que la population de ces quartiers ne représente que 38% de celle de la ville. Il y a une sur représentation des enfants sur les quartiers prioritaires d'Angers.

Pour le quartier Plaine/Petit-Bois qui représente près de la moitié de la population de la ville, les enfants de ce quartier comptent pour près de 48% dans les enfants de la ville.

Population âgée de 0 à 14 ans (RP Insee)

	1999	206	6-10 ans 11-17 ans
Angers	25 196	24 193	-1003
Trélazé	2 458	2 680	222
ALM	49 568	46 681	-2 887

Pop. 2006 - RP Insee	0-2 ans	3-5 ans	6-10 ans	11-17 ans
Belle-Beille	481	439	599	944
Hauts-de-St-Aubin	356	306	454	743
Monplaisir	523	532	817	1 150
Deux-Croix/Banchais	436	353	615	941
Roseraie	642	624	1 027	1 504
5 QP Angers	2 438	2 253	3 512	5 281
Angers	5 375	4 841	7 519	11 810
Plaine/Petit-Bois	246	258	390	641

NB. Les résultats du recensement de la population de 2006 sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues. Pour assurer la comparabilité des données de recensement de la population de 1999 et du recensement 2006, les âges présentés sont exprimés en années révolues pour les deux recensements.

Evolution des effectifs des écoles publiques élémentaires classées RRS/RAR¹

A Angers : Une baisse constante des effectifs dans les écoles publiques élémentaires, hors écoles classées RRS/RAR*

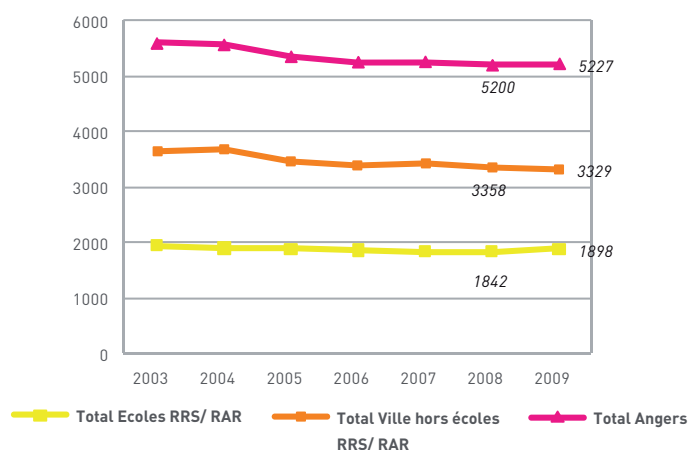
Entre 2003 et 2007, les effectifs scolaires des écoles publiques élémentaires sont en décroissance pour Angers (-7%). La baisse des effectifs est plus forte sur les quartiers non prioritaires de la ville (-9%).

Les effectifs dans les écoles publiques élémentaires classées RRS/RAR tendent globalement à rester stables.

Quelques écoles présentent une hausse importante de leurs effectifs. Ainsi, on observe une progression constante des effectifs depuis 2003 dans les écoles d'éducation prioritaire de Belle-Beille. A l'opposé, les écoles de Monplaisir enregistrent une baisse de leurs effectifs depuis 2003.

La création de l'école Fratellini en remplacement de l'école du Daguenet permet tout juste de compenser la baisse des effectifs de Larevellière sur le quartier Deux-Croix/Banchais.

Evolution 2003-2009 des effectifs écoles publiques élémentaires - Angers



A Trélazé : Une remontée des effectifs depuis 2007 dans les écoles publiques élémentaires

Les effectifs scolaires dans les écoles publiques élémentaires de Trélazé (toutes classées RRS/ RAR) sont en progression constante depuis 2007.

Cette tendance s'observe sur Plaines/Petit-Bois. Avec la fin de l'opération de rénovation urbaine sur le quartier des Plaines et la livraison de nouveaux logements, la commune a enregistré une croissance de population (+1 000 habitants entre 1999 et 2006).

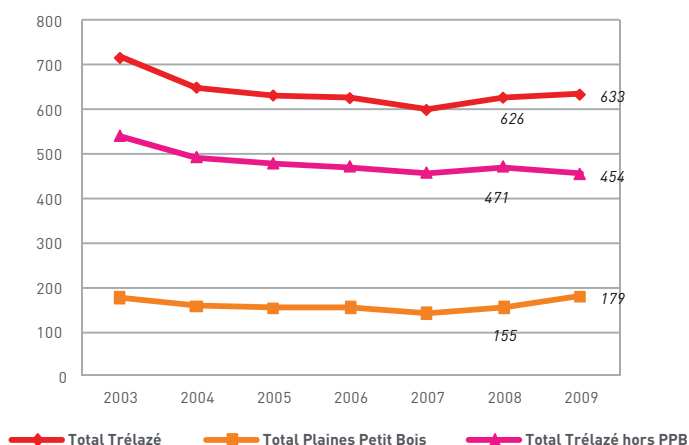
En revanche, les écoles situées hors Plaines/Petit-Bois présentent une baisse constante de leurs effectifs depuis 2003 (sauf 2008).

La baisse des effectifs scolaires du second degré public perdue dans les territoires prioritaires

Entre 2006/2007 et 2009/2010, les effectifs scolaires dans les collèges publics de l'agglomération augmentent légèrement (+119) tandis que ceux des collèges du département progressent nettement. Parallèlement, les effectifs se stabilisent sur Trélazé tandis que la baisse des effectifs d'élèves dans le secondaire public d'Angers perdure sur la même période (-323).

1- Ces deux réseaux ont été créés en 2006. Le RAR, réseau ambition réussite regroupe les écoles et établissements concentrant le plus grand nombre de difficultés. Le RRS, réseau de réussite scolaire, a pour vocation à sortir progressivement du dispositif éducation prioritaire.

Evolution 2003-2009 des effectifs écoles publiques élémentaires - Trélazé



La baisse est notamment élevée pour les effectifs des collèges en territoires prioritaires, cependant elle est plus ou moins marquée selon les établissements. Les plus fortes baisses sont constatées dans les collèges Jean Lurçat (Monplaisir), Montaigne (Deux-Croix/Banchais) et Jean Vilar (Roseraie) sans doute à mettre en lien avec l'évolution démographique observée dans ces quartiers et une moindre attractivité pour ces établissements (secteurs de recrutement limités et évitement scolaire plus important).

Une stabilité est à noter pour le collège Jean Rostand de Trélazé entre 2006/2007 et 2009/2010. Cette stabilisation des effectifs peut s'expliquer par le fait que le collège a un recrutement plus large que le simple quartier. De même, avec la fin de l'opération de rénovation urbaine sur le quartier des Plaines et la livraison de nouveaux logements, la commune a enregistré une croissance de population.

Evolution des effectifs des collèges publics dont Segpa entre 2006-2007 et 2009-2010

Etablissements	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	Var. Brute 2006//2010	Evo. Relative %
Californie	371	349	326	324	-47	-12,7
Chevreul	476	446	454	467	-9	-1,9
David d'Angers	522	544	538	540	18	3,4
Debussy	485	497	509	525	40	8,2
Landreau	358	354	341	315	-43	-12,0
Lurçat	343	332	295	260	-83	-24,2
Mermoz	396	383	385	380	-16	-4,0
Monnet	629	605	596	629	0	0,0
Montaigne	281	250	230	197	-84	-29,9
Rabelais	490	472	448	450	-40	-8,2
Vilar	302	264	251	243	-59	-19,5
Total Angers	4653	4496	4373	4330	-323	-6,9
Total Département	20200	20549	20866	21389	1189	5,9
Rostand (Trélazé)	489	472	480	483	-6	-1,2
ALM	7525	7428	7464	7644	119	1,6
Total 6QP	2276	2139	2030	1957	-319	-14,0
Total hors QP - Angers	2866	2829	2823	2856	-10	-0,3

Source : Inspection académique de Maine-et-Loire

Les effectifs des collèges privés de la ville d'Angers sont proches de 5000 élèves à la rentrée 2009 soit supérieurs à ceux des collèges publics de la ville. Sur la période 2006-2009, les effectifs dans les collèges privés de la ville d'Angers sont stables (-0,7%). Pour autant, des variations importantes apparaissent entre établissements situés ou non dans un territoire prioritaire. Deux établissements situés en quartier prioritaire observent une baisse significative : -25,2% pour Immaculée conception (Roseraie) et -12,5% pour St-Jean de La Barre (Belle-Beille).

La variation des effectifs scolaires pourrait résulter de l'action combinée de plusieurs variables :

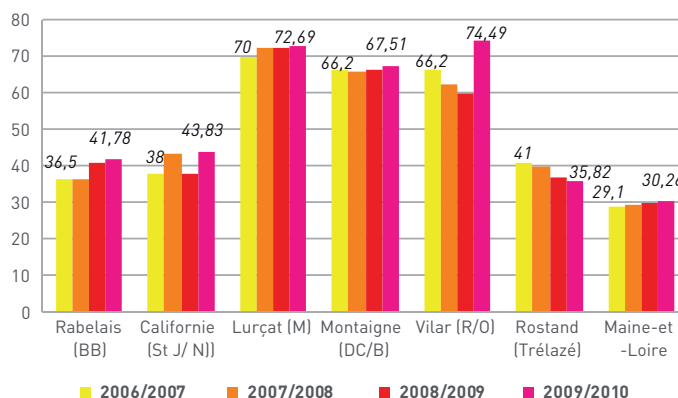
- L'évolution démographique générale impactée par le solde naturel (les générations les plus récentes sont moins nombreuses que par le passé) ou par les flux de populations induits par les aides à l'accession sociale qui génèrent des départs des quartiers prioritaires et dans une moindre mesure par les démolitions engagées dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU).
- Les phénomènes d'évitement (ou inversement d'attraction) de certains établissements (solde des dérogations, inscriptions dans le privé)
- L'assouplissement de la carte scolaire : les demandes de dérogation n'ont pas augmenté, mais elles sont néanmoins plus nombreuses dans les collèges urbains : « concernant Angers, il y a effectivement plus de dérogations à Vilar, Montaigne et Lurçat ».

Une proportion d'élèves boursiers toujours importante et en hausse dans les quartiers prioritaires d'Angers, notamment Jean Vilar et Californie

L'étude de l'évolution de la part des boursiers depuis 2006/2007 révèle une proportion d'élèves toujours importante avec des disparités entre les établissements des quartiers prioritaires d'Angers et de Trélazé :

- A la rentrée 2009/2010, trois établissements présentent un taux élevé de boursiers supérieur ou égal à 65% (écart supérieur à 35 points avec le taux départemental et 30 points avec les autres collèges) : Jean Lurçat (Monplaisir), Montaigne (Deux Croix/ Banchais) et Jean Vilar (Roseraie)
- A la rentrée 2009/2010, trois établissements ont un taux qui se situe entre 35 et 44% (soit 5 à 14 points au-dessus du taux départemental) : Rabelais (Belle-Beille), Californie (Saint-Jacques Nazareth), Jean Rostand (Trélazé)

Part des boursiers par établissement public classé RRS/RAR



- Jean Rostand observe une baisse continue d'élèves boursiers depuis la rentrée 2006/2007 (-5 points en 4 ans) alors qu'il y a une proportion importante d'élèves issus des catégories sociales défavorisés (54% sur Trélazé)

La part des bourses de Taux 3 (seuil de revenu pour bénéficier de la bourse maximale) dans les collèges de l'éducation prioritaires est supérieure à 40% (hors Jean Rostand et Jean Vilar, respectivement 25% et 36,5%) contre 22,5% pour la moyenne académique

La proportion d'élèves issus de catégories sociales défavorisées reste importante dans les collèges de l'éducation prioritaire

Globalement, on observe une baisse de la part des élèves issus des PCS défavorisées dans les collèges des territoires prioritaires, contrairement à l'ensemble des collèges de l'Académie.

La proportion d'élèves issus de catégories sociales défavorisées masque de fortes disparités entre collèges : A la rentrée 2009/2010, elle varie entre 39 et 58% dans les établissements de l'éducation prioritaire et de 9 à 53% dans les autres collèges publics d'Angers.

Deux collèges de l'éducation prioritaire présentent des taux supérieurs de 20 points avec le taux académique : Jean Rostand (Trélazé) et Montaigne (Deux- Croix/Banchais).

Depuis 2007/2008, le collège Jean Vilar (Roseaie) observe une baisse de la part des élèves issus de catégories défavorisées (-10 points en 3 ans).

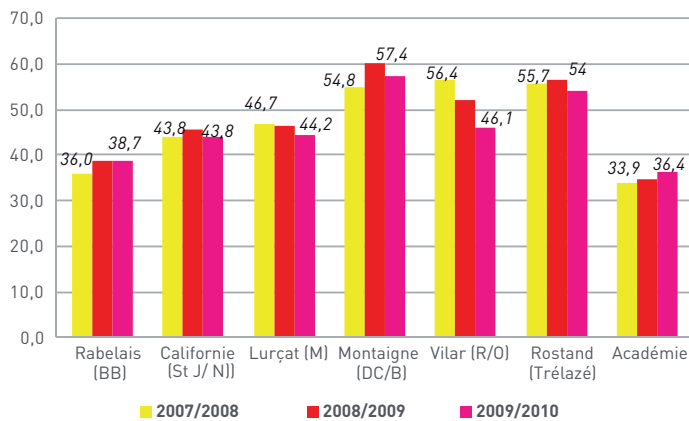
Remarque

Pour l'Education nationale, la catégorie dite « défavorisée » comprend les ouvriers, qualifiés et non qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers, les personnes sans activité professionnelle et les chômeurs n'ayant jamais travaillé (nomenclature IPES* des Professions et catégories sociales). Leur part est calculée hors les non renseignés.

Il convient de manier cet indicateur avec prudence. En effet, les informations portant sur les PCS sont transmises par les parents puis enregistrées par le chef d'établissement. Celui-ci n'a pas de grille de classement des emplois des parents, il inscrit donc les PCS des parents selon ses propres critères. Ainsi les variations observées par établissement peuvent être liées à un changement de direction.

* IPES : Indicateurs pilotage des établissements du second degré

Part des PCS défavorisés - Collèges publics classés en RRS/RAR Angers-Trélazé



Part des PCS défavorisés dans les collèges publics d'Angers

	2007/2008	2008/2009	2009/2010	Evo. (points)
Rabelais (BB)	36,0	39,0	38,7	3
Californie (St J/ N))	43,8	46,0	43,8	0
Chevreuil	11,2	14,2	16,7	6
David d'Angers	7,4	8,0	8,7	1
Debussy	45,3	47,3	42,5	-3
Landreau	44,0	47,8	40,9	-3
Lurçat (M)	46,7	46,0	44,2	-3
Mermoz	60,0	53,9	52,7	-7
Monnet	24,0	24,0	23,5	-1
Montaigne (DC/B)	54,8	60,0	57,4	3
Vilar (R/O)	56,4	52,0	46,1	-10
Rostand (Trélazé)	55,7	56,0	57,4	2
Académie	34,0	34,7	36,4	2
Source :				

La question de la mixité sociale

Les périmètres scolaires des établissements de l'éducation prioritaire ne favorisent pas toujours la mixité (établissements de proximité) : Jean Vilar (Roseraie), Montaigne (Deux-Croix/Banchais) et Jean-Lurçat (Monplaisir).

Des phénomènes d'évitement (dérogations et inscriptions dans le privé) semblent se présenter pour ces établissements souffrant de leur positionnement au cœur d'un quartier prioritaire. La mixité sociale dans ces établissements paraît très nettement en recul.

De fait, les impacts du PRU en termes de création d'une offre nouvelle et diversifiée de logements sont largement attendus par les établissements situés dans les secteurs concernés par les programmes de démolitions reconstructions.

Remarque

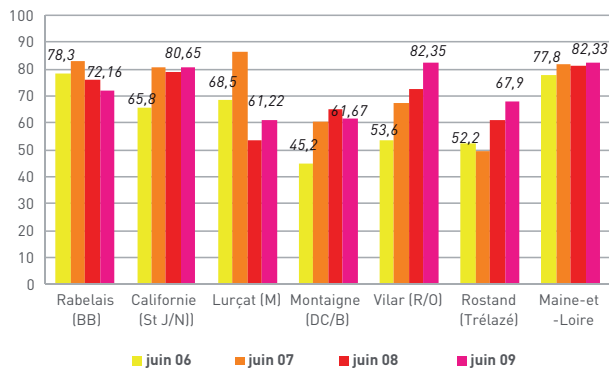
La prise en compte partielle ou non des notes de contrôle continu d'une année sur l'autre ne permet pas une analyse pertinente de ce taux (des résultats en dents-de-scie). La réforme des conditions d'obtention du brevet des collèges à la session 2011 (aménagement minimal avec l'ajout d'une épreuve orale d'histoire des arts à coefficient deux) pourrait également perturber l'analyse de cet indicateur.

L'amélioration du taux de réussite au diplôme national du brevet se confirme dans les établissements de l'éducation prioritaire

En juin 2009, l'écart entre le taux de réussite au brevet dans les collèges en éducation prioritaire et celui du département se réduit considérablement pour certains établissements. Ce phénomène d'amélioration de l'écart avec le taux départemental est particulièrement observé pour les collèges suivants :

- Jean Rostand (Trélazé), de 26 points en juin 2006 à 15 points en juin 2009
- Californie (Saint-Jacques/Nazareth), de 12 points en juin 2006 à 2 points en juin 2009. Ce collège conserve depuis juin 2007 un taux de réussite proche du taux départemental (80%)
- Montaigne (Deux-Croix/Banchais), pour lequel l'écart reste important à 21 points en juin 2009 mais qui était de 33 points en juin 2006
- Jean Vilar (Roseraie), de 24 points en 2006 à 0 point en juin 2009. Le collège obtient en juin 2009 un taux de réussite identique à celui du département.

A l'inverse, l'écart avec le taux départemental pour les collèges Rabelais (Belle-Beille) et Jean Lurçat (Monplaisir) s'est accentué.



Le module de découverte professionnelle (6 heures) - arrêté du 14 février 2005

Depuis la rentrée 2005, un temps de découverte professionnelle a été instauré en classe de 3^e, sous forme d'une option facultative de 3 heures et d'un module de 6 heures (MDP6) hebdomadaires, dont les objectifs, les publics et les contenus sont différents. Le module de découverte professionnelle (6 heures hebdomadaires) concerne plus particulièrement un public d'élèves volontaires, scolairement fragiles, prêts à se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation à l'issue de la classe de troisième. Les principaux objectifs de ce module sont la réduction des sorties sans qualification et sans diplôme du système éducatif et la remobilisation autour d'un projet. Les élèves qui choisissent de suivre ce module ne reçoivent pas l'enseignement d'une deuxième langue vivante. Comme toute option, l'option de découverte professionnelle donne lieu à une évaluation en contrôle continu. Celle-ci est prise en compte dans le diplôme national du brevet. Ces classes sont implantées dans leur grande majorité en lycée professionnel.

Une moindre orientation des élèves de l'éducation prioritaire vers les enseignements généraux et technologiques au profit des voies professionnelles

Globalement, le devenir des élèves de 3^e diffère selon l'implantation de l'établissement dans un territoire prioritaire ou non. En effet, les collégiens scolarisés dans un établissement de l'éducation prioritaire se dirigent davantage vers les filières professionnelles (seconde professionnelle et CAP) que dans les filières générales, notamment pour les collèges Jean Lurçat (Monplaisir), Montaigne (Deux-Croix/Banchais) et Jean Vilar (Roseaie) avec un écart de plus de 10 points avec le département et l'académie. Au-delà des acquis des élèves, cette proportion est sans doute accentuée du fait de la proximité avec le domicile du lycée professionnel qui engendre moins de frais pour les familles. Elle peut aussi correspondre à une plus grande appréhension vis-à-vis de la mobilité.

Cette tendance générale est identique à celle observée l'année dernière sauf pour le collège Montaigne où les orientations en lycée professionnel ont été particulièrement renforcées (+24 points en un an) au détriment des orientations vers une seconde générale ou technologique (-22,5 points), constat inversé en 2008.



Orientation des élèves de 3^e des établissements publics d'Angers d'Angers/Trélazé- Juin 2009

juin 2009	2 ^{de} GT	Seconde Pro.	1 ^{ère} année de CAP	Redoublement
Californie	54,3	36	6	4
Chevreul	86,2	13	0	1
David d'Angers	82,1	11	1	6
Debussy	64,3	32	3	1
Landreau	59,7	27	6	6
Lurçat	35,1	47	11	7
Mermoz	57,3	43	0	0
Monnet	66,7	23	4	7
Montaigne	33,8	59	3	4
Rabelais	54,9	33	8	4
Vilar	38,5	54	4	4
J. Rostand	54,1	46	0	0
Total département	60,8	33,7	3,6	2
Total académie	63,5	30	3,9	2,6

Source : Inspection académique de Maine-et-Loire

Comme l'an passé, le poids des élèves orientés vers un redoublement n'est pas significativement différent entre les collèges de l'éducation prioritaire et les autres.

La proportion de redoublants a diminué pour certains établissements en éducation prioritaire tels que Californie (-5 points) et Jean Rostand (-3, 4 points). A contrario, une tendance à la hausse est observée pour les autres établissements de l'éducation prioritaire (de 1 à 4 points selon l'établissement).

Des taux de redoublement en 6^e et 4^e dans les collèges d'Angers plus souvent inférieurs aux taux académique ou départemental

Ce constat s'observe aussi bien au niveau 6^e qu'au niveau 4^e sans différence significative entre les collèges de l'éducation prioritaire et les autres, sauf pour Jean Lurçat avec un taux de redoublement en 6^e très élevé à 14% (+6,6 points en un an) et pour Montaigne avec un taux de redoublement en 6^e élevé à 12% (+10 points en un an).

La proportion des élèves de l'éducation prioritaire orientés vers des classes de découverte professionnelle en lycée professionnel (MDP6) est, pour la majorité des collèges, supérieure à celle du département, hors Jean Rostand (Trélazé).

La question de l'orientation

Le devenir des élèves après la 3^e diffère selon l'implantation du collège en territoire prioritaire ou en dehors de ces quartiers et selon la proximité d'un lycée professionnel du quartier.

Les différences liées au redoublement peuvent être liées à des effets de cohorte (élèves plus ou moins « performants » selon les années). Certains établissements accueillent des élèves avec des caractéristiques particulières (scolarisation d'élèves nouvellement arrivés allophones, environ 30 jeunes concernés cette année).

Décision de redoublement en 6^e et 4^e, établissement Angers/Trélazé - Juin 2009

	Effectifs 6 ^e	Décision de redoublement en 6 ^e	Effectifs 4 ^e	Décision de redoublement en 4 ^e	Orientation conseillée 3 ^e MDP6*
Californie	77	1,0%	97	1,0%	13,0%
Chevreul	120	1,0%	118	2,0%	2,5%
David d'Angers	132	1,0%	133	2,0%	3,8%
Debussy	122	3,0%	98	2,0%	9,8%
Landreau	71	7,0%	79	4,0%	4,2%
Lurçat	63	14,0%	82	5,0%	9,5%
Mermoz	101	0,0%	103	1,0%	7,9%
Monnet	166	2,0%	164	2,0%	6,6%
Montaigne	50	12,0%	47	0,0%	8,0%
Rabelais	111	0,0%	119	1,0%	10,8%
Vilar	49	4,0%	50	2,0%	6,1%
J. Rostand	109	4,0%	122	3,0%	3,7%
Total département	5 384	3,1%	4 990	2,2%	4,8%
Total académie	24 644	4,1%	23 196	3,2%	NR

Source : Inspection académique de Maine-et-Loire ; 3e MDP: 3e Module de découverte professionnelle 6 heures

Des enseignants plus jeunes dans les collèges de l'éducation prioritaire, une tendance nationale

Dans l'ensemble des collèges hors Jean Lurçat (Monplaisir) et Montaigne (Deux Croix/ Banchais), la proportion d'enseignants en poste depuis moins de deux ans dans un même collège progresse sensiblement entre 2007/2008 et 2009/2010.

Dans les collèges de l'éducation prioritaire, la proportion d'enseignants de moins de 30 ans diminue quelque peu entre 2007/2008 et 2009/2010, hors Rabelais (Belle Beille) et Jean Vilar (Roseraie).

Remarque

Les indicateurs relatifs à l'âge ou à l'ancienneté dans l'établissement combinent des éléments de gestion des ressources humaines (à l'échelon national, académique ou local), des stratégies d'acteurs (carrières, préférences géographiques résidentielles) et des éléments de contexte (environnement, conditions d'enseignement, etc.), ces paramètres pouvant interagir entre eux.

Enseignants en poste depuis moins de 2 ans

(%) < 2 ans	2007/2008	2008/2009	2009/2010	Evolution (en points)
Californie	25,9	34,5	36	10,1
Chevreul	20,5	13,5	26,5	6
David d'Angers	6,7	28,1	35	28,3
Debussy	16,2	31,6	37,5	21,3
Landreau	25	32,4	42,9	17,9
Lurçat	44,8	41,4	36,1	-8,7
Mermoz	23,5	27,6	37	13,5
Monnet	8,3	10,4	18,5	10,2
Montaigne	37	34,8	8,5	-28,5
Rabelais	10,5	31,6	50	39,5
Vilar	30	44,8	34,6	4,6
J. Rostand (Trélazé)	27,5	54,9	39,5	12
Académie	27	33,4	34,8	7,8

Source : Inspection académique de Maine-et-Loire

Enseignants ede moins de trente ans en poste

(%) moins de 30 ans	2007/2008	2008/2009	2009/2010	Evolution (en points)
Californie	NR	7,1	8	(-)
Chevreul	2,8	0	0	-2,8
David d'Angers	3,2	3,1	0	-3,2
Debussy	8,6	8,6	0	-8,6
Landreau	NR	0	0	(-)
Lurçat	17,2	18,5	13,9	-3,3
Mermoz	3,1	10,7	19,2	16,1
Monnet	2,2	2,2	11,1	8,9
Montaigne	3,8	16,7	2,2	-1,6
Rabelais	2,8	10,5	8	5,2
Vilar	3,7	10,7	13	9,3
J. Rostand (Trélazé)	15,4	17,1	10,3	-5,1
Académie	NR	9,9	9,8	(-)

Source : Inspection académique de Maine-et-Loire

La question de l'encadrement des élèves

Les évolutions constatées sont sans doute à mettre en lien avec des départs à la retraite et leur remplacement par des enseignants en poste depuis moins de 2 ans ou l'absence de remplacement.

De même, la diminution de la part des jeunes enseignants dans les collèges pourrait s'expliquer par un non renouvellement des départs à la retraite ou à une stabilisation des équipes enseignantes.

Cependant, si les enseignants sont plus jeunes et depuis moins longtemps en poste dans les collèges de l'éducation prioritaire, le nombre moyen d'élèves par division est inférieure à celui du département (de 19,7 sur Montaigne à 23,7 sur Rabelais contre 24 pour le département).



SYNTHÈSE

- Alors que les effectifs des collèges progressent dans le département, ils baissent de façon significative sur Angers et notamment dans les collèges des territoires prioritaires. Les effectifs sont stables pour le collège de Trélazé. Les mêmes évolutions sont constatées dans le secteur privé mais avec une ampleur moindre.
- Une proportion d'élèves boursiers toujours importante et en hausse dans les quartiers prioritaires d'Angers, notamment Jean Vilar (Roseaie) et Californie (Saint-Jacques/Nazareth).
- La proportion d'élèves issus de catégories sociales défavorisées reste importante dans les collèges de l'éducation prioritaire. Une baisse de cette proportion est observée à Jean Vilar (Roseaie), -10 points entre 2007/2008 et 2009/2010. Une baisse moins prononcée ou une stabilité s'observe également dans d'autres établissements de l'éducation prioritaire, contrairement à la hausse observée pour l'ensemble des collèges de l'Académie (+2 points sur la même période)
- Pour deux collèges (Californie et Vilar), le taux de réussite au brevet s'est rapproché du taux départemental depuis 2006. Pour trois autres (Lurçat, Montaigne et Rostand) l'écart reste important mais il tend à se réduire pour Rostand à Trélazé. Enfin pour Rabelais le taux de réussite s'est nettement creusé même s'il reste au dessus de 70%.
- Des élèves de l'éducation prioritaire moins souvent orientés vers une seconde générale ou technologique
- Comme sur le plan national, la proportion d'enseignants en poste depuis moins de 2 ans dans un même collège est plus forte dans les collèges de l'éducation prioritaire, de même que celle des professeurs âgés de moins de 30 ans. La proportion des jeunes enseignants (moins de 30 ans) diminue quelque peu entre 2007/2008 et 2009/2010, hors Rabelais (Belle Beille) et Jean Vilar (Roseaie).



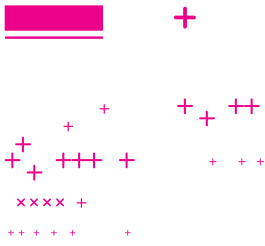
OBJECTIFS PROPOSÉS POUR 2010-2011 PAR LES MEMBRES DE L'INSTANCE THÉMATIQUE

- Meilleure articulation des dispositifs éducatifs
- Mise en adéquation des indicateurs de suivi avec les indicateurs de contexte
- Recherche d'une complémentarité entre le soutien individualisé et les actions collectives
- Faire un lien entre le Programme de réussite éducative et l'Atelier santé ville.

Le contrat renforce et complète les dispositifs suivants :

- Réseau ambition réussite / Inspection académique
- Le programme de réussite éducative (PRE)/ Ville - Etat
- Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)/ CAF de l'ANJOU
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)/ CAF de l'ANJOU
- Le contrat éducatif local (CEL)/ Ville
- Ville, vie, vacances (VVV)/ Direction départementale de la cohésion sociale (ex. Dir. départementale jeunesse et sport)
- Contrat enfance jeunesse (CEJ)/ CAF de l'ANJOU
- Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)/ Inspection académique
- Mesures de la Dynamique Espoir Banlieue / Etat





EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Thématique 2 du CUCS

En 2009, cette thématique a regroupé 8% des projets du Cucs (soit 14 projets) et a représenté 22% de la participation totale des signataires du Cucs.

Orientation 1 : favoriser l'accès à l'emploi

Objectifs :

- concevoir et mettre en œuvre les actions en faveur de l'emploi sur les périmètres CUCS
- lever les freins à l'embauche

Orientation 2 : favoriser la connaissance des dispositifs et des politiques en faveur de l'emploi

Objectif :

- renforcer le lien entre les opérateurs de la politique de l'emploi, acteurs de proximité et acteurs économiques

Indicateurs mobilisés

Sources : ANPE, MLA, PLIE

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (Cat. 1+2+3)

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (Cat. 1+2+3) par sexe

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (Cat. 1+2+3) par tranche d'âge

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis 1 an et plus)

Evolution du nombre de jeunes avec contacts, accueillis par la Mission locale angevine

Evolution du nombre de premiers accueils (MLA)

Evolution du nombre de solutions mises en œuvre (MLA)

Evolution du nombre de personnes inscrites dans le PLIE

Evolution du nombre des entrants du dispositif PLIE

Evolution du nombre des sortants du dispositif PLIE

Rappel

Le regroupement des catégories se rapprochant le mieux du concept de chômage au sens du BIT correspond à la somme des catégories 1, 2 et 3, soit depuis 2009 la somme des catégories A+B. Le regroupement des catégories A+B ou 1+2+3 permet de connaître les effectifs de l'ensemble des demandeurs d'emploi immédiatement disponibles quelque soit le temps de travail recherché. L'analyse de l'évolution se fait à partir de ces catégories.

Nouvelles définitions pour les demandeurs d'emploi **depuis février 2009. Pour suivre l'évolution du nombre de chômeurs de catégorie 1+2+3 depuis 2006, il faut additionner les demandeurs des catégories A+B.**

Catégorie A : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi (cherchant un emploi à plein temps et à durée indéterminée (CDI), seule catégorie prise en compte pour le chiffre officiel du chômage

Catégorie B : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (cherchant un CDI à temps partiel)

Catégorie C : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (cherchant un emploi à durée déterminée (CDD), temporaire ou saisonnier)

Catégorie D : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi pour diverses raisons (stage, formation, maladie, etc.), sans emploi

Catégorie E : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)

Catégorie ABC : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

Catégorie ABCDE : Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Contexte national

En 2008, le taux de chômage s'élève à 16,9% en Zus contre 7,7% dans le reste des agglomérations qui abritent ces quartiers. Il était de 17,8% en 2007 en Zus, pour 8,6% dans les autres quartiers. En 2008, le taux de chômage connaît ainsi, en Zus, son niveau le plus bas. Il reste néanmoins à un niveau élevé par rapport aux autres quartiers des agglomérations (de l'ordre de 10 points supérieur). Cette baisse masque le retournement conjoncturel intervenu à la mi-2008 qui se traduit en Zus par une augmentation de près de 10% du nombre de demandeurs d'emploi à la fin du mois de décembre 2008 par rapport à la même date un an auparavant.

L'évolution par âge et sexe témoigne, elle aussi, d'une amélioration sensible en 2008, tendance partagée entre les quartiers Zus et les autres, pour l'ensemble des catégories. Pour autant, les hommes de 15 à 24 ans ont vu leur taux de chômage augmenter de 10 points en 2008 par rapport à 2007. En 2008, 42% d'entre eux sont au chômage, contre 32% en 2007.

Taux de chômage



Source : Enquête emploi en continu 2003 à 2008 de l'Insee - calcul Onzus ; les initiales «UU» signifient : unité urbaine.

Evolution comparée du taux de chômage entre 2003 et 2008 dans les quartiers Zus et dans les autres quartiers des agglomérations comportant une Zus.



La situation locale : Impacts de la crise depuis fin 2008 visibles sur tous les territoires

Janvier 2010, Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie A (actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi) s'établit à 132 155 en Pays de la Loire fin janvier 2010 (217 762 Cat. A+B+C, +18,7% sur un an) soit 20 259 de plus qu'en janvier 2009 (+18,1% sur un an en données observées).

Tous les publics (hommes, femmes, jeunes, adultes et demandeurs d'emploi de longue durée) participent dans la région à cette augmentation. Cette hausse est pour autant moins rapide pour les femmes (notamment pour celles de moins de 25 ans), et les moins de 25 ans.

Le département de Maine-et-Loire observe une hausse moyenne (15,2%) inférieure à l'évolution régionale et nationale (16,1%).

Source : Etudes statistiques, Marché du Travail, Bref mensuel, janvier 2010 – DRTEFP Pays de la Loire

Une évolution du nombre de demandeurs d'emploi moins rapide sur les quartiers prioritaires

Au 1^{er} janvier 2010, les quartiers de la géographie prioritaire (Angers/Trélazé) regroupent 6 019 demandeurs d'emploi de catégories 1+2+3 (ou A+B), soit 48% des demandeurs d'emploi d'Angers et Trélazé, soit une hausse de 714 demandeurs d'emploi sur un an (+13,5%).

Evolution janvier 2006/janvier 2010 du nombre de demandeurs d'emploi

Cat 1+2+3	janv-06	janv-08	janv-09	janv-10	Var. Brute 2006/2010	Evo % 2006/2010	Var. Brute 2009/2010	Evo % 2009/2010
Belle-Beille	1074	883	917	1081	7	0,7%	164	17,9%
Les Hauts de St Aubin	608	510	558	611	3	0,5%	53	9,5%
Monplaisir	1293	1038	1135	1361	68	5,3%	226	19,9%
Deux Croix/ Banchais	875	685	819	888	13	1,5%	69	8,4%
Roseraie/ Orgemont	1537	1318	1450	1584	47	3,1%	134	9,2%
Plaines/ Petit-Bois	435	368	426	494	59	13,6%	68	16,0%
S/ Total 6 QP	5822	4802	5305	6019	197	3,4%	714	13,5%
Angers	11374	9298	10153	11715	341	3,0%	1562	15,4%
Trélazé	717	598	728	823	106	14,8%	95	13,0%
ALM	16445	13295	14738	17250	805	4,9%	2512	17,0%

Source: Pôle Emploi ; Remarque: données 2007 non fournies, en raison de difficultés techniques de l'ANPE.

Le mouvement de hausse du nombre de demandeurs d'emploi touche l'ensemble des territoires (communes d'Angers et de Trélazé, ALM et les six quartiers prioritaires).

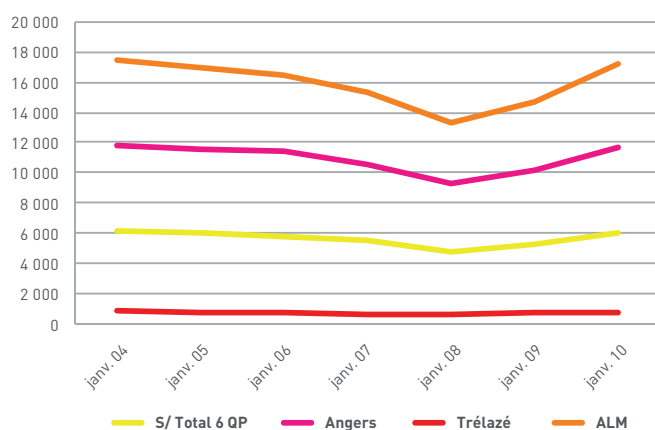
La hausse est plus sensible sur ALM (+17% entre janvier 2009 et janvier 2010).

Cette hausse se vérifie également dans tous les quartiers prioritaires avec des variations différentes selon les territoires.

Trois quartiers retrouvent leur niveau de 2006 : Belle-Beille, Les Hauts de Saint-Aubin et Deux Croix/Banchais.

Monplaisir, Roseraie/Orgemont et Plaines/Petit-Bois présentent un nombre de demandeurs d'emploi supérieur à celui observé en 2006.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi catégorie 1+2+3 - 1^{er} janvier de chaque année



Source : Données 2007 au 15:02

Près de 24% de jeunes parmi les demandeurs d'emploi de catégorie 1+2+3 dans les quartiers prioritaires

Cette part est identique à celle observée pour Angers et pour ALM.

Par contre, Trélazé présente la plus forte part des jeunes demandeurs (plus de 30%).

Part des demandeurs d'emploi catégories 1+2+3 par tranches d'âges au 1^{er} janvier 2010

	< 25 ans	25-49 ans	> 50 ans
Belle-Beille	-0,4%	-0,6%	9,4%
Les Hauts St-Aubin	12,2%	-6,1%	13,6%
Monplaisir	-13,9%	8,2%	30,6%
Deux Croix/ Banchais	15,3%	0,2%	-13,6%
Roseraie/ Orgemont	5,5%	3,2%	-1,4%
Plaines/ Petit-Bois	44,9%	2,9%	11,7%
S/ Total 6 QP	6,1%	2,1%	7,3%
Angers	8,7%	0,5%	5,8%
Trélazé	43,1%	2,2%	22,6%
ALM	12,6%	1,5%	7,5%

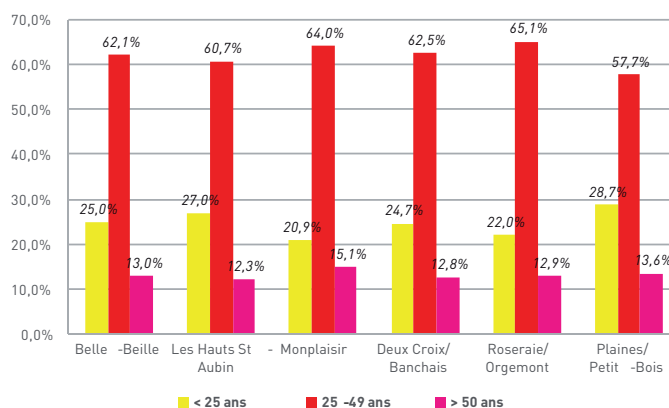


Cette valeur moyenne masque de fortes disparités entre les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé.

Comme au 1^{er} janvier 2009, les quartiers Hauts de Saint-Aubin et Plaines/Petit-Bois présentent des taux proches de 30%.

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2010, une stabilité est observée à Belle-Beille (25%) et à Monplaisir (22%). En revanche, la part des moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de Monplaisir poursuit sa baisse (-5 points sur 4 ans).

Evolution de la part des demandeurs d'emploi catégories 1+2+3 moins de 25 ans dans les six quartiers prioritaires -janvier 2006/janvier 2010



La situation des jeunes face à l'emploi est préoccupante. Des rapports d'étude consacrés à cette thématique montrent que les jeunes sont particulièrement concernés par les formes d'emploi précaire : stage, CDD, intérim, temps partiel subi, etc. Faute d'obtenir un « emploi de qualité* », un grand nombre de jeunes s'installent durablement dans l'inactivité, dans l'emploi précaire ou dans l'alternance des deux. « Le fait d'être une femme accentue nettement le risque d'être touché par l'éloignement de l'emploi de qualité (et notamment d'être en dehors du marché du travail). Les jeunes sortis d'études peu qualifiés sont également pénalisés, tout comme ceux qui ont suivi une formation générale, c'est-à-dire plus théorique que professionnelle. Enfin, à moindre échelle, les jeunes habitant dans une zone urbaine sensible (ZUS) ou ayant des parents non européens ont plus de mal que les autres à s'intégrer durablement sur le marché du travail ».

« Quelle deuxième chance pour les jeunes en difficulté ? », Matthieu Angotti, Crédoc Consommation et modes de vie, n°218, février 2009.

* On entend par « emploi de qualité », un poste satisfaisant trois besoins fondamentaux : la stabilité du contrat de travail, le confort des conditions de travail et la consistance des perspectives.

Hausse du nombre de demandeurs d'emploi plus importante pour les jeunes et les personnes de plus de 50 ans

Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2010, la tendance à la hausse du nombre de demandeurs d'emploi concerne principalement les jeunes et les personnes de plus de 50 ans.

Cette hausse est plus marquée pour les jeunes au 1^{er} janvier 2009 et se confirme sur la dernière année.

A noter sur Trélazé, une hausse importante des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans (+22,6% sur 4 ans) et de moins de 25 ans (+43% sur la même période).

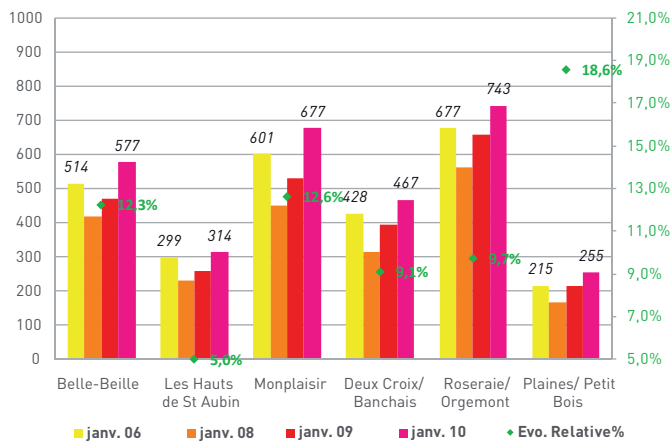
Les évolutions observées dans les quartiers prioritaires sont variables selon les tranches d'âges :

- les évolutions moyennes du nombre de demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans sont favorables aux quartiers Belle-Beille (stabilité entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2010) et Monplaisir (-14% sur cette même période). A contrario, les quartiers Hauts de Saint-Aubin, Deux-Croix/Banchais, Roseraie/Orgemont et les Plaines/Petit-Bois enregistrent des hausses (notamment pour Plaines/ petit Bois, +45% sur 4 ans)
- La plus forte hausse chez les 25-49 ans est observée à Monplaisir. Stabilité pour Belle-Beille. Baisse pour les Hauts de Saint-Aubin.
- Monplaisir observe une hausse des plus de 50 ans supérieure à 30%. Seules les quartiers Roseraie/Orgemont et Deux Croix/ Banchais présentent une baisse

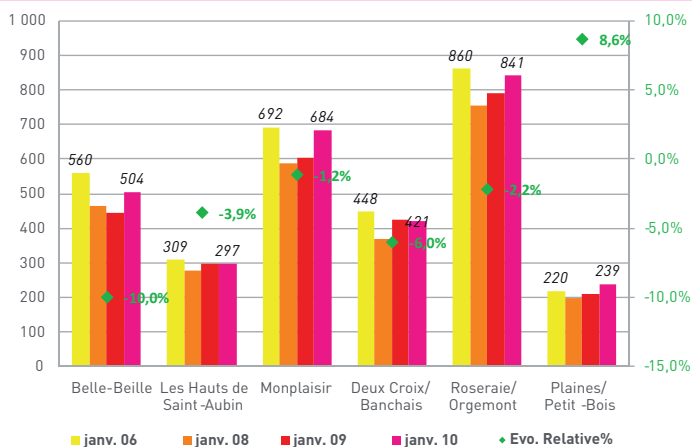
Hausse du nombre des demandeurs d'emploi plus prononcée pour les hommes

La dégradation est générale quels que soient le sexe et l'âge. Toutefois, et comme l'année précédente, la tendance dans les quartiers prioritaires Angers/Trélazé est toujours plus défavorable pour les hommes (+20% entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010) que pour les femmes (+7,5% sur la même période). Ce constat se vérifie également dans les autres territoires de référence (Angers, Trélazé et ALM).

Evolution janvier 2006/janvier 2009 du nombre de DE hommes - 6 quartiers prioritaires



Evolution janvier 2006/janvier 2009 du nombre de DE femmes - 6 quartiers prioritaires



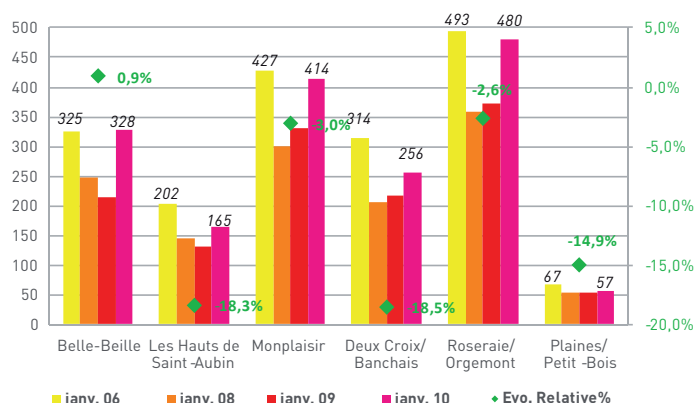
Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 1^{er} janvier 2010, la hausse du chômage est particulièrement marquée pour les hommes (+11% dans les quartiers prioritaires d'Angers/Trélazé, +10% pour Angers et +11% pour ALM). A contrario, le nombre de demandeurs d'emploi féminin diminue (-3,3% pour les quartiers prioritaires, -3,5% pour Angers et -1% pour ALM). Concernant les demandeurs d'emploi masculins, les plus fortes augmentations s'observent à Belle-Beille (+12,3%), Monplaisir (+12,6%) et Plaines/Petit-Bois (+18,6%)

La crise affecte également les chômeurs de longue durée

Entre le 1^{er} janvier 2009 et le 1^{er} janvier 2010, l'augmentation est de +29% pour les inscrits depuis plus d'un an demeurant dans les quartiers prioritaires d'Angers/Trélazé. La progression est également très marquée pour Angers (+27% sur la même période) et ALM (+28,5%). En revanche, Trélazé se démarque des autres territoires en présentant une baisse (-30,5%).

Entre le 1^{er} janvier 2006 et la 1^{er} janvier 2010, les situations observées dans chaque quartier prioritaire connaissent des variations importantes : Plaines/Petit-Bois voit son nombre de demandeurs d'emploi de longue durée

Evolution de DE depuis un an et plus - 6 quartiers prioritaires



PERSONNES INSCRITES DANS LE PLIE

Evolution 2006/2009

Programme Opérationnel 2007-2013: priorités stratégiques et les mesures financées par le FSE

- *Axe d'intervention 1 : Contribuer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques*
- *Axe d'intervention 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi*
- *Axe d'intervention 3 : Renforcer la cohésion sociale et lutter contre les discriminations pour l'inclusion sociale*
- *Axe d'intervention 4 : Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales*

Contexte national

On comptait, au 31 janvier 2008, 203 PLIE en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Leur nombre a augmenté régulièrement depuis 15 ans. 95 % d'entre eux sont portés par les EPCI, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes (en lien avec la compétence emploi-insertion) ainsi que par les associations créatrices des pays.

Ces 203 PLIE couvrent près de 5 200 communes pour plus de 25 millions d'habitants et accueillent en moyenne dans l'année près de 150 000 personnes qui ont en commun de connaître d'importantes difficultés pour accéder à un emploi.

Chaque PLIE a ses propres objectifs quantitatifs (à savoir un nombre de "bénéficiaires" à accueillir et un pourcentage de "sorties" de ces bénéficiaires sur un emploi durable), ses propres objectifs qualitatifs, et ses propres stratégies.

Le financement des PLIE s'appuie sur les contributions du Fonds Social Européen, venant compléter les crédits apportés par les collectivités territoriales.

Situation locale

Plate-forme de coordination, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de l'agglomération angevine associe l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'insertion professionnelle (services de l'Etat, associations, structures d'insertion par l'activité économique, organismes de formation, entreprises, collectivités territoriales) afin de favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus en difficulté : bénéficiaires du RMI, chômeurs de longue durée et jeunes en difficulté d'un niveau de qualification inférieur ou égal au niveau V (CAP/ BEP), résidant sur le territoire d'Angers Loire Métropole.



Pour le territoire d'ALM, le PLIE s'est donné pour objectif de permettre l'accès à l'emploi de 200 bénéficiaires par an, au terme d'un parcours alternant des périodes d'emploi (en contrat aidé ou structure d'insertion) et de formation. Pour atteindre cet objectif, le PLIE assure la gestion de parcours d'insertion avec un accompagnement renforcé et individualisé, le développement de l'offre et la mobilisation des entreprises et des acteurs économiques

Quelques caractéristiques des bénéficiaires du PLIE (territoire d'ALM) en 2009

Parmi les 1 234 personnes inscrites dans le dispositif sur le territoire d'ALM :

- 49,6% des bénéficiaires sont âgés entre 25 et 44 ans. 34,7% ont entre 15 et 24 ans
- Parmi les nouvelles entrées dans le dispositif, 52% sont des jeunes de 15-24 ans
- 55% des personnes suivies dans le PLIE sont des hommes (+2 points en un an)
- Près de 91% des bénéficiaires ont un niveau de formation inférieur au niveau V (CAP ou BEP) : +1,1 points en un an
- Près de 23% sont bénéficiaires du RMI, 3,3% du RSA
- 21,4% sont des demandeurs d'emploi de longue durée

Entre 2006 et 2009, hausse du nombre de personnes suivies dans le PLIE pour l'ensemble des quartiers prioritaires

Contrairement à ce qui est observé dans l'ensemble des quartiers prioritaires, la tendance observée pour Angers, Angers hors quartiers prioritaires, Trélazé et ALM révèle une baisse.

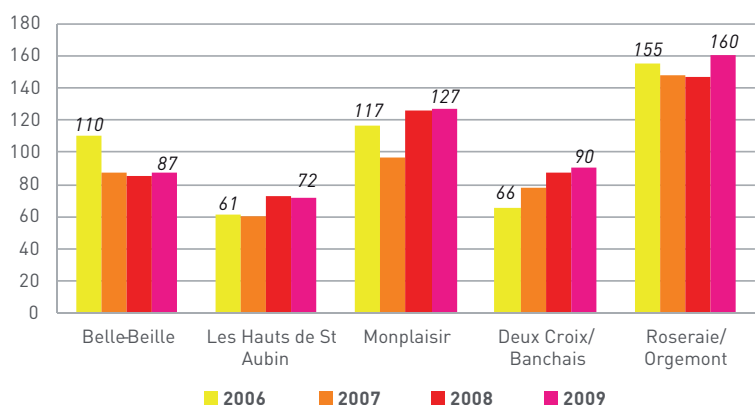
En 2009, 1 234 personnes (dont 29,4% d'entrées) habitant dans le territoire d'ALM ont bénéficié d'un accompagnement individualisé (-11% entre 2006 et 2009). 916 résident à Angers (dont 30% d'entrées en 2009), et 98 à Trélazé (dont 20,4% d'entrées en 2009).

A Angers, 58,5% des bénéficiaires du PLIE habitent dans les quartiers prioritaires en 2009 (contre 53% en 2008).

Nombre de personnes inscrites au PLIE

	2006	2007	2008	2009	Var. Brute 2006/ 2009	Evo. Relative 2006/ 2009
S/ Total QP Angers	509	470	518	536	27	5,3%
Angers hors QP	512	443	369	380	-132	-25,8%
Angers	1021	913	887	916	-105	-10,3%
Trélazé	112	110	109	98	-14	-12,5%
ALM	1385	1238	1211	1234	-151	-10,9%

Evolution janvier 2006/janvier 2009 du nombre de DE hommes - 6 quartiers prioritaires



Hors Belle-Beille, chaque quartier prioritaire d'Angers présente une hausse du nombre de bénéficiaires du PLIE entre 2006 et 2009.

Deux/ Croix Banchais présente la hausse la plus rapide (+36,4% entre 2006 et 2009, +24 en volume).

Hausse du nombre des entrants dans le dispositif pour l'ensemble des quartiers prioritaires, contrairement à la tendance générale observée

Les quartiers prioritaires d'Angers voient leur nombre d'entrants dans le dispositif augmenter de 26% entre 2006 et 2009 (+34 en volume). Cette tendance à la hausse ne s'observe pas sur les autres territoires de comparaison (stabilité pour Angers, baisse pour Angers hors quartiers prioritaires, Trélazé et ALM) L'année 2009 apporte un constat particulier avec l'augmentation sensible des entrants dans le dispositif, notamment pour les quartiers prioritaires d'Angers (+34 en un an) et ALM (+31 en un an). La hausse observée pour Angers s'explique essentiellement par la hausse dans les quartiers prioritaires. Pour Trélazé, on observe au contraire une diminution du nombre d'entrants dans le dispositif.

Cette augmentation s'observe pour Belle-Beille (+18 en volume) et Roseraie/Orgemont (+26 en volume). A contrario, on observe une baisse pour Deux-Croix/Banchais (-12 en volume) et une stabilité pour Monplaisir.

Remarque

En 2007, le PLIE a connu une période difficile en matière de financement qui est resté longtemps incertain. Il a donc été contraint de voir à la baisse son nombre d'entrants dans le dispositif. En 2008, « les choses sont redevenues normales » ce qui explique essentiellement la hausse observée du nombre des entrants dans le dispositif. Avec la dégradation de la situation économique, les personnes en suivi « sont de plus en plus démotivées ». Beaucoup exprime une démotivation : « De toute façon, s'il y a du boulot, ce ne sera pas pour nous. Nous sommes la dernière roue du carrosse »

Evolution 2006/2009 du nombre d'entrants dans le dispositif

	2006	2007	2008	2009	Var. Brute 2006/2009	Evo. Relative 2006/2009
Belle-Beille	25	20	13	31	6	24,0%
Les Hauts de St Aubin	11	17	18	22	11	100,0%
Monplaisir	36	21	36	34	-2	-5,6%
Deux Croix/ Banchais	21	26	32	20	-1	-4,8%
Roseraie/ Orgemont	38	30	32	58	20	52,6%
S/ Total QP Angers	131	114	131	165	34	26,0%
Angers hors QP	142	96	104	109	-33	-23,2%
Angers	273	210	235	274	1	0,4%
Trélazé	36	27	26	20	-16	-44,4%
ALM	385	289	332	363	-22	-5,7%

Source: PLIE

Un accès à l'emploi moins favorable aux quartiers prioritaires

La sortie du PLIE est validée par 6 mois de travail en entreprise (à mi-temps minimum) ou l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification au terme d'une formation.

La part des sorties positives (CDD, CDI, CIE, contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, création d'entreprise, emploi et formation qualifiante sur l'ensemble des sorties du dispositif baisse à Angers (40,4% en 2009 contre 50,2% en 2008) et ALM (41,9% en 2009 contre 49,7%). En revanche, la part des sorties positives augmente à Trélazé (44% en 2009 contre 38,7% en 2008).

2009...

	Emploi	FQ	Autres**	Total sorties	% emploi
Belle-Beille	5	3	12	20	25,0%
Les Hauts de St Aubin	8	3	17	28	28,6%
Monplaisir	8	3	21	32	25,0%
Deux Croix/ Banchais	10	0	13	23	43,5%
Roseraie/ Orgemont	12	5	24	41	29,3%
S/ Total QP Angers	43	14	87	144	29,9%
Angers	73	31	94	198	36,9%
Trélazé	8	2	14	24	33,3%
ALM	99	38	191	328	30,2%

FQ: Formation qualifiante ; ** Abandon, abandon volontaire, congé parental, cotorep, déménagement, pas prêt à une insertion professionnelle, problème de santé, problèmes familiaux

2008.... - 6 quartiers prioritaires...

	Emploi	FQ	Autres**	Total sorties	% emploi
Belle-Beille	12	2	16	30	40,0
Les Hauts de St Aubin	5	6	8	19	26,3
Monplaisir	12	1	22	35	34,3
Deux Croix/ Banchais	1	1	8	10	10,0
Roseraie/ Orgemont	20	3	17	40	50,0
S/ Total QP Angers	50	13	71	134	37,3
Angers	99	25	123	247	40,1
Trélazé	11	1	19	31	35,5
ALM	132	37	171	340	38,8

FQ: Formation qualifiante ; ** Abandon, abandon volontaire, congé parental, cotorep, déménagement, pas prêt à une insertion professionnelle, problème de santé, problèmes familiaux

Remarque

En 2009, des actions de formation ont été lancées grâce à un financement supplémentaire du FSE. Pour autant, il s'agit essentiellement de petites formations : CACES (permettant la conduite de tout un ensemble d'engins spécialisés, notamment pour être utilisé en manutention), informatique, nettoyage, etc.

Le PLIE souligne également une précarisation des contrats (temps partiel, CDI de 4 heures par semaine, etc.) : « on a de plus en plus de difficultés à les emmener sur un emploi stable. Du coup, ils restent en accompagnement ».

En 2009, 43 personnes relevant d'un territoire CUCS d'Angers ont accédé à l'emploi (contre 50 personnes en 2008).

Des disparités apparaissent selon les quartiers prioritaires, avec, notamment, une forte part de sorties « emploi » pour Deux-Croix/Banchais (43,5%).

Comme pour l'année 2008, l'accès à l'emploi est majoritairement tourné vers des contrats à durée déterminée. Les contrats signés par les personnes inscrites dans le PLIE sont majoritairement des CDD (43,6% pour l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers, 44% pour Angers, 50% pour Trélazé et 46% pour ALM).

En revanche, on observe en 2009 une part plus élevée des contrats de professionnalisation (contrat en alternance associant des heures de formation pendant les heures de travail et des mises en situations), notamment pour les personnes relevant d'un territoire prioritaire (20,5% en 2009 contre 4% en 2008).

POPULATION ACCUEILLIE PAR LA MISSION LOCALE ANGEVINE (MLA)

La Mission locale angevine a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire. Elle contribue à l'élaboration d'une politique locale concertée d'insertion des jeunes à partir de l'analyse de leurs demandes et de leurs besoins.

Des antennes de proximité de la MLA existent dans chaque quartier prioritaire de la ville d'Angers et sur le territoire d'ALM dont Trélazé. Depuis 2007, un accueil et un accompagnement personnalisés ont été mis en place pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16/26 ans des quartiers CUCS (notamment des jeunes de niveau scolaire inférieur à V).

Contexte national : quelques éléments pour l'année 2008

En 2008, le nombre de jeunes en contact avec le réseau retrouve le niveau de 2006 : 1 213 000 jeunes de 16 à 25 ans ont été en contact avec le réseau des missions locales et PAIO. 467 000 jeunes ont été accueillis pour la première fois soit une augmentation de plus de 3% par rapport à 2007.

Selon les caractéristiques des jeunes en premier accueil, le profil majoritaire des jeunes qui se présentent pour la première fois en mission locale est de 18 à 21 ans (54%), féminin (52%), de niveau Vbis à V (56%), de nationalité française (94%), célibataire (88%), hébergé chez les parents (56%), habitant hors zone urbaine sensible ou zone de redynamisation rurale (79%) et ne possédant aucun moyen de locomotion individuel motorisé (62%).

Par rapport à 2007, davantage de jeunes ont accédé à un emploi classique (+7%) et moins à un emploi aidé ou un contrat en alternance (-7%). En revanche, pour la troisième année consécutive, le nombre de formations suivies est en diminution (-2% entre 2007 et 2008).

85% des contrats signés par les jeunes sont des contrats de travail classiques (37% CDD, 23% intérim, 14% CDI et 10% contrat saisonnier).



Le nombre de jeunes en premier accueil atteint pratiquement le niveau de 2006

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Jeunes en contact avec le réseau	978 000	1 089 000	1 146 000	1 214 000	1 130 000	1 213 003
dont jeunes reçus en entretien	828 000	913 000	958 000	1 018 000	1 005 000	1 021 003
jeunes accueillis pour la première fois	414 000	443 000	449 000	477 000	452 000	467 000
dont femmes en %	51	51	52	53	54	52
dont mineurs en %	17	16	16	17	17	17
nombre d'entretiens individuels (en millions)	2,3	394,4	3,0	3,3	3,0	3,7

Sources : Missions locales/Conseil national des missions locales-février 2010 ; Parcours 3 (extraction décembre 2009, traitement libres) France entière

Champ : jeunes en contact avec le réseau (entretien individuel, information collective ou visite...) et jeunes accueillis pour ma première fois par le réseau

Situation locale : Une fréquentation de jeunes accueillis par la MLA corrélée à la situation économique

En 2009, la progression du nombre de jeunes recourant à la MLA (amorcée dès septembre 2008) s'est poursuivie. Cette progression s'observe tout particulièrement pour Angers hors quartiers prioritaires (+149 par rapport à 2008) et ALM (+318 par rapport à 2008). A contrario, on observe une stabilité pour Trélazé et pour les quartiers prioritaires d'Angers.

Entre 2006 et 2009, la hausse est observée dans tous les territoires. Parmi les quartiers prioritaires, Roseraie/Orgemont, Monplaisir et Deux-Croix/Banchais connaissent les plus fortes hausses, quartiers pour lesquels l'insertion professionnelle des jeunes reste une problématique majeure. En revanche, on observe une baisse de la fréquentation pour Les Hauts de Saint-Aubin (-14%).

Nombre de jeunes avec contacts

	2006	2007	2008	2009	Var. Brute 2006/ 2009	Evo. Rel. % 2006/ 2009
Belle-Beille	381	377	425	396	15	3,8%
Les Hauts de St Aubin	302	250	272	265	-37	-14,0%
Monplaisir	416	426	484	493	77	15,6%
Deux Croix/ Banchais	336	328	371	385	49	12,7%
Roseraie/ Orgemont	602	576	665	686	84	12,2%
S/ Total QP Angers	2 037	1957	2217	2225	188	8,4%
Angers	3 851	3875	4 209	4 366	515	11,8%
Angers hors QP	1 814	1918	1 992	2 141	327	15,3%
Trélazé	244	272	304	305	61	20,0%
ALM	5 310	5301	5650	5 968	658	11,0%

Source: Mission Locale Angevine - Parcours 3

Nombre de premiers accueils

	2006	2007	2008	2009	Var. Brute 2006/ 2009	Evo. Rel. % 2006/ 2009
Belle-Beille	138	153	171	143	5	3,5%
Les Hauts de St Aubin	99	82	88	93	-6	-6,5%
Monplaisir	157	147	152	182	25	13,7%
Deux Croix/ Banchais	134	113	136	136	2	1,5%
Roseraie/ Orgemont	221	207	253	266	45	16,9%
S/ Total QP Angers	749	702	800	820	71	8,7%
Angers	1 658	1562	1 707	1 725	67	3,9%
Angers hors QP	909	860	907	905	-4	-0,4%
Trélazé	103	110	116	108	5	4,6%
ALM	2 259	2187	2 333	2 432	173	7,1%

Source: Mission Locale Angevine - Parcours 3

En 2009, la part des jeunes résidant dans les quartiers prioritaires d'Angers accueillis pour la première fois reste identique à celle observée en 2008 (34%). Les quartiers Roseraie/ Orgemont et Monplaisir sont particulièrement marqués par la progression du nombre de jeunes s'inscrivant pour la première fois (respectivement +14% et +17%).

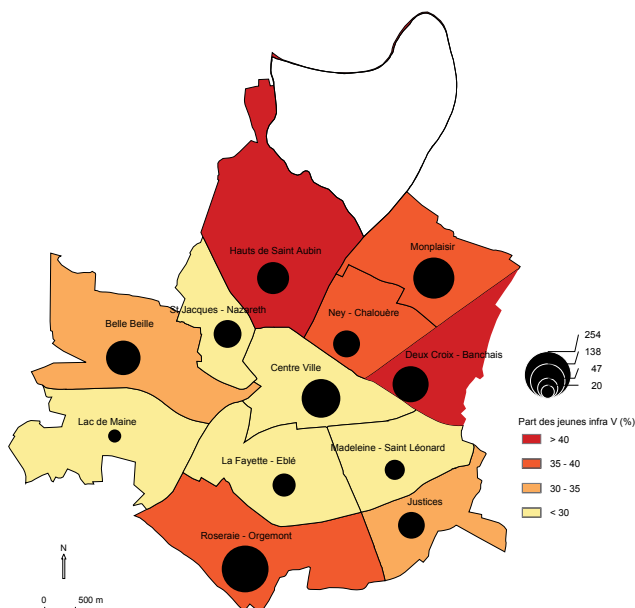
Globalement, la progression des premiers accueils sur le 1^{er} semestre 2009 est dans la continuité du phénomène observé fin 2008. L'année 2009 apporte néanmoins un constat particulier avec l'augmentation plus rapide du nombre des hommes s'inscrivant pour la première fois (un mouvement qui s'était amorcé en 2008). En revanche, les nouvelles inscriptions pour les femmes diminuent (un phénomène qui ne s'observait pas les années antérieures).

Un niveau de formation plus faible chez les jeunes des quartiers prioritaires

En 2007, le nombre de jeunes hommes en contact avec la MLA baissait. En 2008, il se renforçait avec l'arrivée de la crise économique et en 2009 il explose. A la différence de l'année passée, les jeunes hommes de niveau V et supra V viennent s'inscrire massivement en 2009. Les femmes présentent toujours un niveau de formation plus élevé que les hommes.

Source : MLA, rapport d'activité 2009.

Part des jeunes de formation infra V résidant à Angers - activité MLA 2009



Source : Source : Parcours 3 - Mission Locale Angevine, Données non disponible par quartier pour Trélazé - © aura - mai 2010

Précision

Dans ce rapport, les jeunes sont dits « avec contact » lorsqu'ils ont été en relation directe avec la mission locale (contact + suivi). Les chiffres précisés dans le tableau ci-dessus « Nombre de jeunes avec contacts » diffère de ceux affichés dans le rapport d'activités de la MLA où ont été également comptabilisés les jeunes avec relance (mais qui ne viennent pas forcément à la MLA) dans le total « Jeunes avec contacts ». Exemple : Rapport AURA, en 2009, 4 366 jeunes avec contacts à Angers contre 4 421 dans le rapport d'activités de la MLA.

Des contrats de travail plus nombreux (grâce au recours des contrats aidés), et moins de formations

Dans un contexte économique difficile, les jeunes vont privilégier l'accès à l'emploi direct (même précaire). En 2009, 730 jeunes des quartiers prioritaires ont trouvé une sortie vers l'emploi (+57 par rapport à 2008 en lien avec l'augmentation des contrats aidés). Cette hausse s'observe dans tous les territoires, hors Trélazé. Pour autant, depuis 2006, le nombre de sorties vers l'emploi pour les jeunes des quartiers prioritaires a fortement baissé (-21%) au regard des autres territoires de comparaison.

De fortes disparités territoriales se dessinent : une forte baisse est observée entre 2006 et 2009 pour les quartiers Deux-Croix/ banchais et Les Hauts de Saint-Aubin (respectivement -53% et -48%). Seul Belle-Beille observe une hausse (+20% sur la même période)

Tous types de contrat confondus, 73% des contrats ont été conclus dans les 6 familles de métiers suivantes : services à la personne (18%), distribution/vente (14%), industrie de process (13%), agriculture (11%), restauration (9%), et BTP (8%). Source : MLA, rapport d'activité 2009

EMPLOI - Solutions mises en oeuvre

	2006	2007	2008	2009	Var. Brute 2006/ 2009	Evo. Rel. % 2006/ 2009
Belle-Beille	132	143	136	165	33	20,0%
Les Hauts de St Aubin	132	113	120	89	-43	-48,3%
Monplaisir	194	172	122	167	-27	-16,2%
Deux Croix/ Banchais	211	176	125	138	-73	-52,9%
Roseraie/ Orgemont	215	187	170	171	-44	-25,7%
S/ Total QP Angers	884	791	673	730	-154	-21,1%
Angers	1 533	1572	1 260	1 416	-117	-8,3%
Angers hors QP	649	781	587	686	37	5,4%
Trélazé	152	190	168	152	0	0,0%
ALM	2 221	2311	1 929	2 017	-204	-10,1%

Source: Mission Locale Angevine - Parcours 3 ; Solutions Emploi: CDI, CDD, Intérim/ saison, Contrats aidés.

L'accès à la formation poursuit sa baisse en 2009

(même phénomène observé en 2008). Cette baisse est plus marquée pour Trélazé (-73% entre 2006 et 2009) et les quartiers prioritaires d'Angers (-57% sur la même période). Les jeunes privilégient les contrats aidés plutôt qu'une formation ce qui explique cette baisse.

25% des demandes en formation se concentrent sur 5 secteurs d'activités (service à la personne, BTP, distribution vente, social et transport logistique), en lien avec une demande exprimée par les entreprises du territoire (hors social) Source : MLA, rapport d'activité 2009

FORMATION - Solutions mises en oeuvre

	2006	2007	2008	2009	Var. Brute 2006/ 2009	Evo. Rel. % 2006/ 2009
Belle-Beille	70	59	55	49	-21	-42,9%
Les Hauts de St Aubin	53	50	23	33	-20	-60,6%
Monplaisir	105	68	62	61	-44	-72,1%
Deux Croix/ Banchais	79	67	60	57	-22	-38,6%
Roseraie/ Orgemont	151	91	103	92	-59	-64,1%
S/ Total QP Angers	458	335	303	292	-166	-56,8%
Angers	783	657	537	559	-224	-40,1%
Angers hors QP	325	322	234	267	-58	-21,7%
Trélazé	45	48	23	26	-19	-73,1%
ALM	1 058	901	706	777	-281	-36,2%

Source: Mission Locale Angevine - Parcours 3

PAUVRETÉ – PRÉCARITÉ

Contexte national

Le revenu de solidarité active (RSA) est une prestation qui est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine. Il a remplacé le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs de soutien à la reprise d'un emploi liés à ces deux prestations (intéressement proportionnel, primes forfaitaires mensuelles, prime de retour à l'emploi). Par ailleurs, le RSA a ouvert des droits à de nouveaux bénéficiaires qui travaillent et perçoivent de faibles revenus d'activités.

Les conditions pour bénéficier du RSA :

- Être âgé de plus de 25 ans (ou moins de 25 ans pour les personnes ayant un enfant né ou à naître) ;
- exercer ou reprendre une activité professionnelle (les personnes peuvent ainsi cumuler revenus du travail et revenus issus de la solidarité) ;
- être sans activité, notamment les ex-bénéficiaires du RMI (revenu minimum d'insertion) ou de l'API (allocation de parent isolé). Le RSA décroît progressivement à mesure que les revenus du travail augmentent.

Deux types de RSA sont distingués :

- RSA socle seul : Le foyer allocataire n'a pas de revenus d'activité ou au moins un de ses membres est en période de cumul intégral (pendant la période de 4 mois de reprise d'activité les revenus sont neutralisés).
- Rsa activité seul : bien que les revenus d'activité soient faibles, l'ensemble des ressources est supérieur au montant forfaitaire.

Un allocataire peut cumuler Rsa socle et activité lors de la reprise d'activité, si le montant des revenus est inférieur au montant forfaitaire (le bénéficiaire conserve une fraction du Rsa socle).

Par ailleurs, au sein de la population allocataire du RSA, certains foyers bénéficient d'une majoration de leur prestation pour isolement. Les allocataires pouvant bénéficier d'une majoration sont dans l'une des situations suivantes :

- Isolées en état de grossesse
- Isolés ayant à charge un enfant de moins de 3 ans. La majoration est accordée du mois de la demande jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant
- Isolés prenant en charge un enfant de moins de 3 ans. La majoration est accordée pendant 12 mensualités continues ou non dans la limite d'un délai de 18 mois à compter de la date d'événement
- Isolés ayant un enfant à charge et qui se séparent. La majoration est accordée jusqu'au mois du 3^e anniversaire de l'enfant.

Le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active au 31 décembre 2009

Source : l'e-essentiel, n°96 – mars 2010.

Sept mois après sa mise en place, le RSA est versé par les caisses d'allocations familiales à 1,7 millions de foyers en France métropolitaine.

Indicateurs mobilisés

Source : CAF de l'Anjou au 31 décembre 2009

- Nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA socle et du RSA activité
- Nombre d'allocataires bénéficiaires du RSA Majoré
- Le taux de couverture de la population allocataire bénéficiaire du RSA socle et activité selon le sexe
- Le taux de couverture de la population allocataire bénéficiaire du RSA socle selon l'âge
- Le taux de couverture de la population allocataire bénéficiaire du RSA socle et activité selon la situation familiale
- Le taux de couverture de la population allocataire bénéficiaire du RSA socle selon la composition familiale



Nombre d'allocataires au 31 12 2009

	RSA activité	RSA socle
Belle-Beille	223	541
Les Hauts de Saint Aubin	135	426
Deux-Croix - Banchais	139	404
Monplaisir	259	668
Roseraie - Orgemont	346	717
Plaines/ Petit Bois	97	196
Total QP Angers	1102	2756
Total Angers hors QP	1052	2 436
Total Angers	2154	5192
Total Trélazé	144	292
Total ALM	2 811	6 380

Source : CAF de l'Anjou

**Situation locale :
À la fin de l'année 2009, près de 3 000 personnes habitant ALM sont allocataires du RSA activité et près de 6 400 du RSA socle**

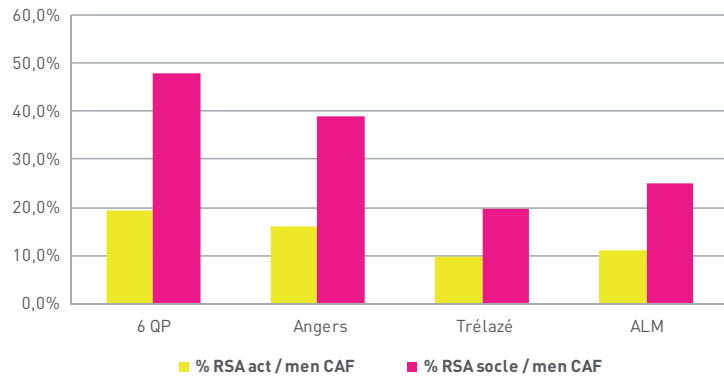
42,6% des allocataires du RSA activité d'ALM habitent dans les quartiers prioritaires d'Angers/ Trélazé et 46,2% des allocataires du RSA socle. 51% des allocataires du RSA activité d'Angers résident dans les quartiers prioritaires de la ville, 53% des allocataires du RSA socle.

67,4% des allocataires du RSA activité de Trélazé habitent Plaines/Petit-Bois, 67% des allocataires du RSA socle.

La part des allocataires du RSA socle (rapporté au nombre de ménages allocataires CAF) est deux fois plus élevée sur les quartiers prioritaires que sur l'agglomération. Les écarts entre les territoires sont moins importants pour les allocataires du RSA activité.

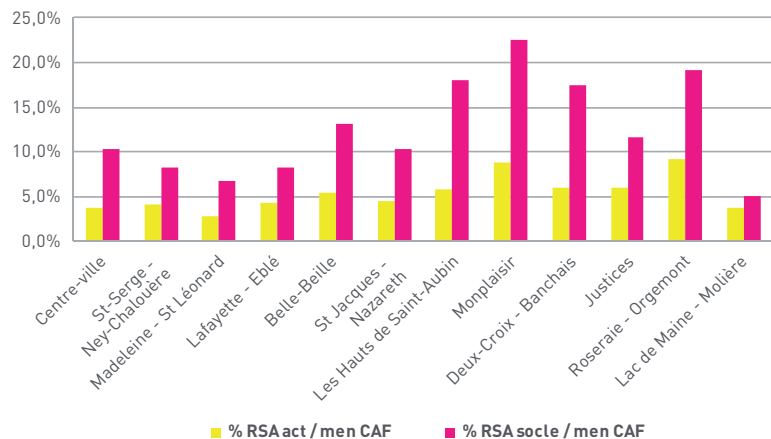
Les quartiers Monplaisir et Roseraie présentent les taux les plus élevés aussi bien pour le RSA socle que pour le RSA activité.

Allocataires du RSA activité au socle rapporté au nombre de ménages CAF



Source : CAF au 31 12 2009

Allocataires du RSA activité au socle rapporté au nombre de ménages CAF par quartier



Source : CAF au 31 12 2009

Zoom sur les allocataires bénéficiaires du RSA majoré sur Angers et Trélazé

60,4% des allocataires bénéficiaires du RSA majoré d'Angers résident dans les quartiers prioritaires.

Bénéficiaires du RSA majoré au 31/12/2009

Nombre au 31/12/2009	RSA majoré
Belle Beille	119
Les Hauts de Saint Aubin	82
Deux-Croix Banchais	78
Monplaisir	115
Roseraie Orgemont	177
Total QP Angers	571
Total Angers	946
Total Trélazé	60

Source: CAF de l'Anjou

Le taux de couverture de la population allocataire bénéficiaire du RSA varie selon le sexe et le type de RSA

La part des allocataires masculins percevant le RSA socle rapportés au nombre total d'allocataires masculins est plus importante que pour les femmes. Les écarts entre les taux de couverture du RSA socle par sexe varient entre 0.6 point sur Belle-Beille à 7 points sur Trélazé. Sur Angers, l'écart est plus important en dehors des quartiers prioritaires.

Cette tendance s'inverse quand il s'agit du RSA activité. En effet, la Caf de l'Anjou couvre au niveau du RSA activité davantage les allocataires féminins que masculins sauf sur Monplaisir, Trélazé et Plaines/ Petit Bois. Les actifs masculins de ces territoires sont peut-être plus concernés par des contrats précaires, temps partiel, emploi de courtes durées, etc. que les femmes actives contrairement aux actifs des autres territoires. L'écart reste minime entre le taux de couverture masculin et féminin, il varie entre -1,6 point et +1,7 point.

Remarque

Pour les parties sur les bénéficiaires sur RSA socle ou activité selon le sexe, l'âge, la situation familiale et la composition familiale, la CAF préconise de parler de taux de couverture. Les allocataires Caf bénéficiaires du RSA dans le fichier fourni correspondent aux responsables dossiers. Le taux de couverture permet de mesurer parmi l'ensemble des allocataires la part des bénéficiaires du RSA.

Taux de couverture RSA socle au 31 12 2009 selon le sexe

	ALM	Angers	Belle-Beille	Hauts de Saint Aubin	Monplaisir	Deux-Croix Banchais	Roseraie- Orgemont	Angers QP	Angers hors QP	Trélazé	Plaines/ Petit Bois
Femme	9,1%	11,0%	12,9%	16,1%	22,1%	16,0%	18,4%	17,0%	7,4%	9,5%	12,8%
Homme	13,6%	14,5%	13,5%	21,2%	24,0%	19,5%	21,3%	19,2%	11,9%	16,5%	18,9%
Total	10,6%	12,3%	13,1%	17,9%	22,8%	17,2%	19,3%	17,8%	9,1%	11,8%	14,8%

Bénéficiaires du RSA au 31/12/2009

	ALM	Angers	Belle-Beille	Hauts de Saint Aubin	Monplaisir	Deux-Croix Banchais	Roseraie- Orgemont	Angers QP	Angers hors QP	Trélazé	Plaines/ Petit Bois
Femme	4,8%	5,4%	5,9%	6,2%	4,6%	11,1%	10,6%	7,7%	4,0%	5,6%	7,2%
Homme	4,5%	4,6%	4,6%	4,8%	5,1%	10,5%	6,5%	6,0%	3,8%	6,2%	8,8%
Total	4,7%	5,1%	5,4%	5,7%	4,8%	10,9%	9,3%	7,1%	3,9%	5,8%	7,7%

Les allocataires bénéficiaires du RSA socle se caractérisent par leur jeunesse

La part des allocataires du RSA socle de moins de 30 ans rapportés à l'ensemble des allocataires de moins de 30 ans est la plus élevée sur tous les territoires. Mais sur les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé, le taux de couverture dépasse 37% et il atteint 51.6% sur Plaines Petit-Bois et 48.5% sur Monplaisir.

Bien que cette tranche d'âge, et notamment les 25-29 ans, soit la plus couverte en général au niveau des prestations (présence des étudiants), les taux de couverture atteints traduisent les difficultés rencontrées par les jeunes en terme d'insertion économique.

Taux de couverture RSA socle au 31 12 2009 selon l'âge

	ALM	Angers	Belle-Beille	Hauts de Saint Aubin	Monplaisir	Deux-Croix Banchais	Roseraie-Orgemont	Angers QP	Angers hors QP	Trélazé	Plaines/Petit Bois
< 25 ans	3,1%	2,7%	2,7%	6,0%	14,4%	11,2%	13,7%	6,9%	1,4%	15,2%	20,6%
25-29 ans	23,3%	25,0%	27,7%	30,7%	37,1%	27,5%	31,7%	31,0%	21,1%	27,3%	31,0%
30-39 ans	14,4%	20,9%	23,3%	27,8%	28,7%	19,3%	22,5%	24,2%	18,3%	10,9%	14,8%
40-49 ans	10,6%	16,2%	21,5%	22,8%	23,0%	18,0%	21,9%	21,6%	12,0%	8,0%	11,0%
50-59 ans	19,3%	22,6%	26,0%	31,7%	24,7%	23,8%	20,3%	24,3%	20,7%	16,5%	21,5%
60 ans et plus	3,1%	3,5%	2,6%	5,3%	4,2%	4,8%	2,6%	3,7%	3,2%	3,4%	2,8%

Précision

Part de femmes allocataires du RSA âgées entre 25 et 29 ans et ayant à charge des enfants sans conjoint

Sur Angers : 19,6% de la population des femmes allocataires âgées entre 25 à 29 ans.

Sur Trélazé : 28,7% de la population des femmes allocataires âgées entre 25 et 29 ans.

Sur la Caf de l'Anjou : 15,3% de la population des femmes allocataires âgées entre 25 à 29 ans.

Une prédominance des isolés parmi les allocataires du RSA, quelque soit le type de RSA et le territoire d'observation.

Le taux de couverture des isolés est particulièrement fort sur le quartier Monplaisir (lien avec le poids des familles monoparentales).

La Caf de l'Anjou couvre fortement la population bénéficiaire du RSA socle en situation familiale « isolé ». Les écarts entre taux de couverture par le RSA activité des isolés et des couples sont moins élevés et s'inverse pour la ville d'Angers et notamment pour ses quartiers prioritaires. Sur Trélazé les taux de couverture par le RSA activité des isolés sont parmi les plus élevés et l'écart reste significatif avec le taux de couverture des couples.

Taux de couverture RSA socle au 31 12 2009 selon la situation familiale

	ALM	Angers	Belle-Beille	Hauts de Saint Aubin	Monplaisir	Deux-Croix Banchais	Roseraie-Orgemont	Angers QP	Angers hors QP	Trélazé	Plaines/Petit Bois
Isolé	13,9%	13,8%	14,2%	19,4%	27,1%	22,4%	22,5%	20,4%	10,4%	18,9%	20,7%
Couple	5,0%	8,1%	9,3%	15,0%	14,4%	8,5%	12,3%	11,9%	5,2%	5,1%	8,2%

Bénéficiaires du RSA au 31/12/2009

	ALM	Angers	Belle-Beille	Hauts de Saint Aubin	Monplaisir	Deux-Croix Banchais	Roseraie-Orgemont	Angers QP	Angers hors QP	Trélazé	Plaines/Petit Bois
Isolé	5,2%	4,8%	4,5%	4,8%	8,4%	6,7%	9,0%	6,6%	3,9%	8,4%	10,3%
Couple	3,9%	5,9%	8,6%	7,7%	9,3%	4,8%	9,7%	8,2%	4,1%	3,3%	4,9%

Un taux de couverture significatif pour les allocataires bénéficiaires monoparentaux du RSA socle

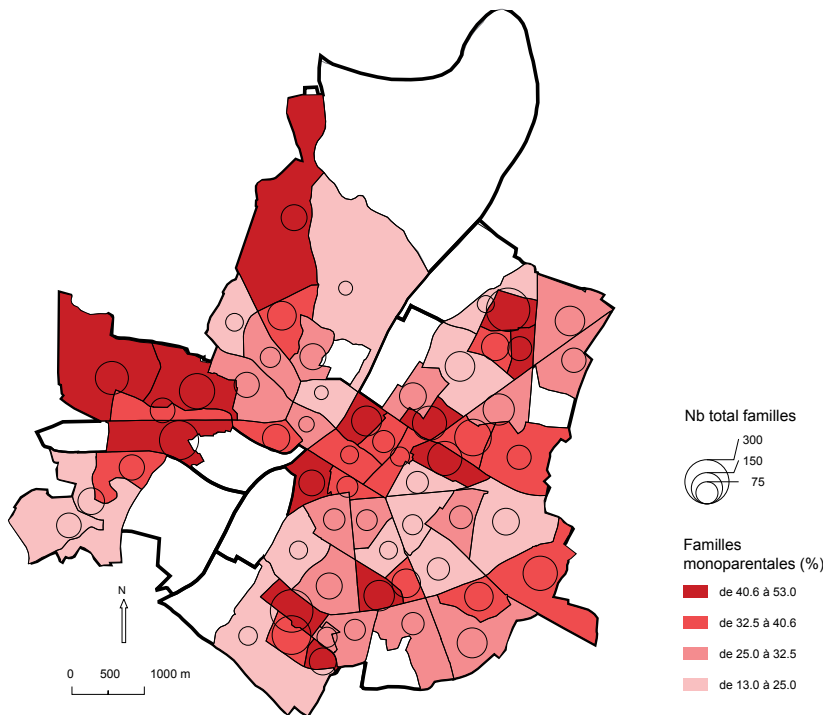
La Caf de l'Anjou couvre fortement la population bénéficiaire RSA socle « monoparentale » et particulièrement dans les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé : plus de 40% sur Monplaisir, Belle-Beille, Deux-Croix/Banchais et Plaines/Petit-Bois.

Sur les quartiers prioritaires d'Angers le taux de couverture des différents types de famille est près du double de celui des autres quartiers de la ville. Sur Trélazé, les écarts sont moindres avec Plaines/Petit-Bois et inverse pour les personnes seules sans enfant.

Taux de couverture RSA socle au 31/12/2009 selon la composition familiale

	ALM	Angers	Belle-Beille	Hauts de Saint Aubin	Monplaisir	Deux-Croix Banchais	Roseate-Orgemont	Angers QP	Angers hors QP	Trélazé	Plaines/Petit Bois
Couple avec enfant(s)	12,7%	16,5%	18,0%	17,2%	21,5%	20,6%	19,3%	19,7%	11,9%	12,1%	17,5%
Couple sans enfant	2,7%	4,9%	4,3%	14,3%	7,4%	3,7%	6,2%	7,0%	3,7%	2,3%	3,1%
Seul(e) avec enfant	30,5%	34,3%	40,6%	36,4%	43,1%	40,7%	39,0%	40,3%	26,7%	31,9%	40,1%
Seul(e) sans enfant	11,2%	10,9%	9,7%	16,8%	21,2%	17,5%	16,5%	15,2%	8,8%	15,2%	13,9%

Part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant (s) en 2006



En 2006, Angers compte 6 415 familles monoparentales (soit une hausse de 1%/ an de ce type de ménage depuis 1999). Neuf familles monoparentales sur dix ont une femme comme chef de ménage. Les quartiers prioritaires d'Angers présentent des taux élevés de familles monoparentales, notamment Les Hauts de Saint-Aubin, Belle-Beille et Monplaisir.

Trélazé compte 433 familles monoparentales (+0,55% entre 1999 et 2006). Près de 2 familles monoparentales sur 3 sont sur Plaines/Petit-Bois.

Source : Insee, RP 2006, exploitation complémentaire - © aura - avril 2010

Interventions mises en place par la Caf pour atténuer les effets de la crise dès 2009 : service « Chômage partiel »

En 2009 et 2010, en période de crise économique, un certain nombre d'entreprises du département (allant de 20 salariés à plus de 500) instaurent le chômage partiel. Fin 2009, 215 entreprises sont concernées par le chômage partiel.

En lien avec le pôle partenaires* de la Caf, ces entreprises font suivre la liste de leurs salariés concernés chaque mois.

Ce partenariat permet de réétudier les droits des salariés aux prestations familiales quand ils sont allocataires.

En effet, face à une situation de chômage partiel indemnisé, un abattement de 30% est pratiqué sur le montant des revenus professionnels pris en compte pour le calcul des prestations familiales, dès lors que le cumul des heures de chômage atteint au moins 40 heures sur deux mois consécutifs.

Pour les salariés n'ayant pas de dossier allocataire, la Caf leur envoie un dossier d'aide au logement.

* La Caf de l'Anjou a créé en mai 2009 le pôle partenaires. Ce pôle a pour rôle premier de répondre aux questions des partenaires. Tels que les bailleurs sociaux, les associations, les travailleurs sociaux du Conseil Général, les entreprises, ...

SYNTHÈSE

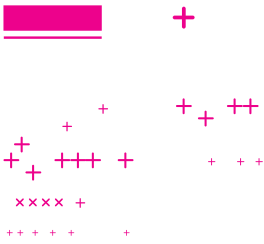
- La hausse du nombre de demandeurs d'emploi (à compter du 1er janvier 2009) s'observe sur l'ensemble des territoires (communes d'Angers et de Trélazé, ALM et les 6 quartiers prioritaires). Chacun des quartiers prioritaires enregistre une hausse avec des variations différentes selon les territoires. Trois quartiers retrouvent leur niveau de 2006 : Belle-Beille, Les Hauts-de-Saint-Aubin et Deux-Croix/Banchais. Monplaisir, Roseraie/Orgemont et Plaines/Petit-Bois présentent un nombre de demandeurs d'emploi supérieur à celui de 2006 ;
- La hausse du nombre de demandeurs d'emploi est plus importante pour les jeunes (moins de 25 ans), les personnes de plus de 50 ans, les hommes et les chômeurs de longue durée.
- Entre 2006 et 2009, on observe une hausse du nombre de personnes suivies dans le PLIE pour l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers contrairement aux autres territoires (Angers, Angers hors quartiers prioritaires, Trélazé et ALM). La hausse observée dans les quartiers prioritaires s'explique par la hausse du nombre des entrants dans le dispositif pour l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers (contrairement à la tendance générale observée). L'accès à l'emploi est moins favorable aux quartiers prioritaires.
- La fréquentation de jeunes accueillis par la MLA étant corrélée à la situation économique, la progression des premiers accueils, observée fin 2008, se poursuit sur le 1^{er} semestre 2009. Sur l'ensemble de l'année 2009, on constate l'augmentation particulièrement rapide du nombre des hommes s'inscrivant pour la première fois, tandis que les nouvelles inscriptions pour les femmes diminuent.

OBJECTIFS PROPOSÉS POUR 2010-2011 PAR LES MEMBRES DE L'INSTANCE THÉMATIQUE

- Renforcement du plan local de soutien de l'emploi à l'échelle de l'agglomération.
- Mise en place d'une plate-forme d'aide à la mobilité portée par la Maison de l'emploi
- Développement de l'objectif 1 : «accès à l'emploi en levant les freins à l'embauche»
- Réflexion sur la création d'une école de la deuxième chance

Le contrat renforce et complète les dispositifs suivants :

- Les conseillers emploi formation (CG49)
- La zone franche urbaine sur Belle-Beille (ZFU)
- Le contrat d'autonomie « un coach pour l'emploi » pour les jeunes des ZUS (Etat)



PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Thématique 3 du Cucs

En 2009, cette thématique a regroupé 5% des projets du Cucs (soit 10 projets) et a représenté 23% de la participation totale des signataires du Cucs.

Contexte national

Résultats pour les Zus (Rapport Onzus 2009)

De 2007 à 2008, le nombre de faits constatés sur l'ensemble des 672 Zus diminuent nettement (-5,4%). Cette diminution est du même ordre dans les circonscriptions de police dont dépendent ces quartiers (-5,0%). La baisse de la délinquance en Zus concerne la plupart des infractions : les atteintes aux biens diminuent de 6,5% dans les Zus, -6,1% dans leurs circonscriptions d'appartenance. Les atteintes aux personnes diminuent modérément dans ces quartiers (-1,7%) alors qu'elles sont stables dans leurs circonscriptions de police.

D'après l'enquête de victimation « cadre de vie et sécurité » de 2009, réalisée par l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance, la mauvaise image de leur quartier et la délinquance sont les principaux problèmes cités par les habitants des Zus. Dans les autres quartiers des mêmes agglomérations, les dangers de la circulation restent le premier problème cité par les habitants.

Depuis 2006, le sentiment d'insécurité ressenti à l'égard du quartier par les habitants des Zus a diminué de 5 points. Dans les autres quartiers des mêmes agglomérations, ce recul est moins marqué (-1 point). En janvier 2009, 25% des habitants des Zus déclaraient se sentir en insécurité dans leur quartier souvent ou de temps en temps, contre 14% dans les autres quartiers des mêmes agglomérations

NB : Cette approche thématique s'appuie sur les informations issues de l'état 4001¹ concernant les faits constatés de délinquance, les mis en cause et la part des mineurs dans ces mis en cause, les atteintes aux biens et aux personnes et de l'application PREVU pour les violences urbaines. Le dénombrement de ces faits donne une réalité statistique des actes de délinquance. Il permet de disposer d'une information quantifiée par territoire observé. Néanmoins l'écart peut être parfois non négligeable entre la réalité statistique et le vécu des habitants et des collectivités. C'est pourquoi des éléments qualitatifs issus d'entretiens sont mis en évidence pour comprendre les évolutions et alimenter la réflexion.

1- L'état 4001 est le regroupement de tous les crimes et délits portés à la connaissance des services de police et de gendarmerie. Il ne recense donc pas l'ensemble des faits de délinquance. Créé en 1972 et peu modifié depuis, ainsi cette structure stable permet des comparaisons temporelles sur longue période.

L'état 4001 concerne exclusivement les faits faisant l'objet d'une procédure judiciaire transmise au parquet (à la suite d'une plainte ou d'une enquête de police pour les faits les plus graves). Il exclut donc les contraventions de toute nature et les délits routiers, l'intégralité des infractions au séjour des étrangers et des faits portés sur la main courante et les infractions constatées par d'autres institutions (douanes, inspections du travail, répression des fraudes)...

Il comprend 107 index qui, selon la classification de l'Observatoire national de la délinquance (OND), peuvent faire l'objet de cinq grands regroupements :

- atteintes aux biens
- atteintes aux personnes (ou atteintes volontaires à l'intégrité physique)
- infractions révélées par l'action des services
- escroqueries et infractions économiques et financières
- autres infractions

Orientation 1 : prévenir la récidive

Objectif : prévenir la récidive, notamment des primo délinquants

Orientation 2 : favoriser

la tranquillité publique au quotidien dans les territoires

Objectif : prévenir les conflits entre voisins, entre utilisateurs d'un même espace public

Orientation 3 : prévenir les conduites à risque et plus spécifiquement la consommation excessive d'alcool

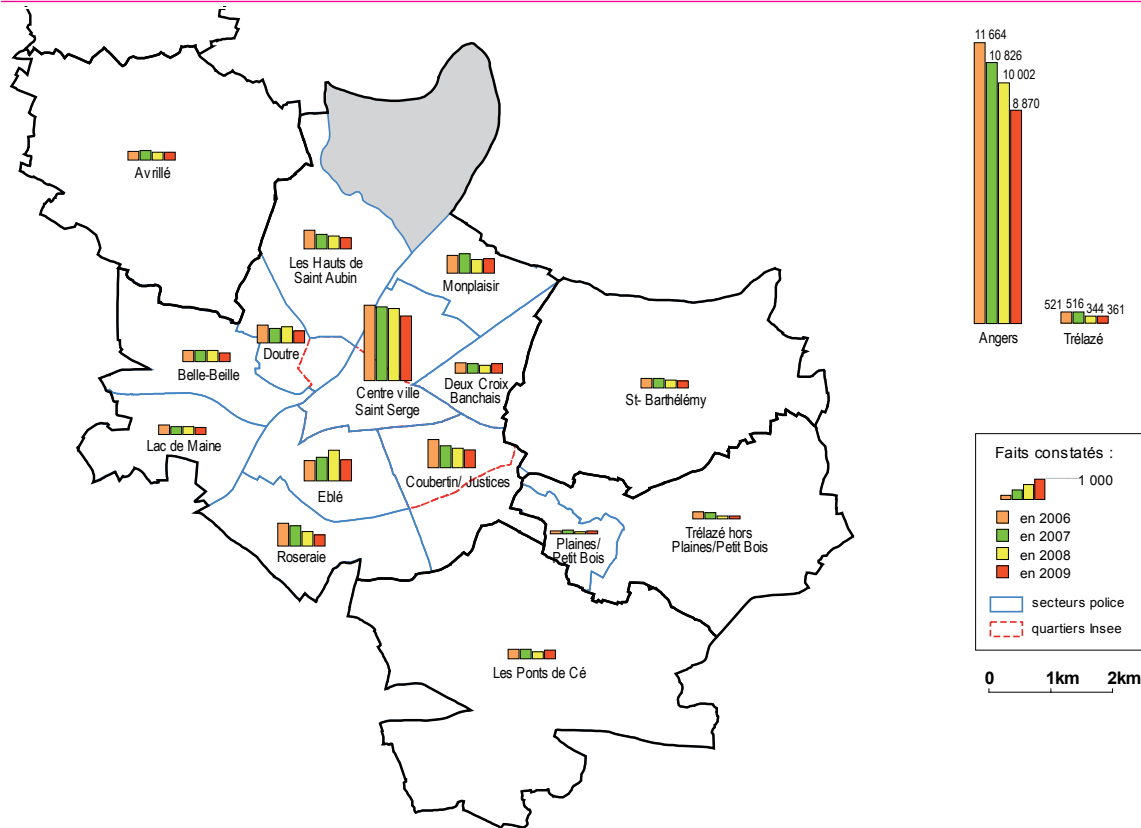
Indicateurs mobilisés

Source : DDSP (Direction départementale de sécurité publique) de Maine-et-Loire
évolution faits constatés de délinquance
évolution violences urbaines
évolution mis en cause dont mineurs
évolution totale atteintes aux biens
évolution totale atteintes aux personnes



Situation locale : Une tendance à la baisse de la délinquance totale depuis 2006...

Evolution 2006-2009 du nombre de faits constatés commis dans les communes CUCS et secteurs de police pour Angers



NB : Centre ville/Saint-Serge, Doutré (secteurs police) = Centre ville élargi.

Source : Données communales, aura

..., mais au regard de la population angevine, une délinquance plus présente sur quelques territoires

En 2009, le centre ville d'Angers est le secteur de la ville qui enregistre le plus grand nombre de faits de délinquance pour 1000 habitants : la concentration de magasins et des flux de personnes (victimes potentielles) l'explique aisément. Par ailleurs, dans les quartiers prioritaires de la ville d'Angers, deux quartiers se distinguent par des niveaux de faits pour 1 000 habitants supérieurs à celui d'Angers : Les Hauts de Saint Aubin et Monplaisir (respectivement 58,7 et 61,4 faits pour 1000 habitants contre 58,2 pour Angers)

Les trois autres quartiers présentent un taux nettement inférieur, y compris à celui des quartiers non prioritaires.

Faits constatés de délinquance en 2009

Faits constatés de délinquance en 2009	Nb de faits	Faits/ 1000 habitants
5 QP - Angers	2 550	43,5
Centre ville élargi	3 276	68,5
Quartiers périphériques	2 067	45,1
Quartiers hors prioritaires - Angers	5 343	57,0
Angers Ville	8 870	58,2
Total Trélazé	361	29,6

Faits constatés de délinquance en 2009

Faits constatés de délinquance en 2009 - QP d'Angers	Nb de faits	Faits/ 1000 habitants
Belle Beille	398	33,8
Les Hauts de Saint Aubin	520	58,7
Monplaisir	667	61,4
Deux Croix/ Banchais	436	39,7
Roseraie	529	32,7
Angers Ville	8 870	58,2

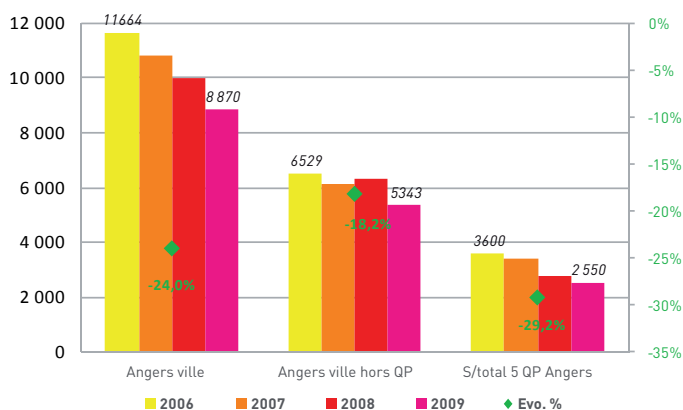
Faits constatés de délinquance en 2009 Trélazé	Nb de faits	Faits/ 1000 habitants
Plaines Petit Bois	182	29,9
Trélazé hors PPB	179	29,3
Total Trélazé	361	29,6

Sur Trélazé, on ne constate pas de différence significative sur le nombre de faits pour 1 000 habitants entre Plaines/Petit-Bois et les autres quartiers.

Une diminution plus marquée de la délinquance totale dans les territoires prioritaires d'Angers et à Trélazé hors Plaines/Petit-Bois

Cette baisse s'inscrit dans la tendance générale observée au niveau national

Angers ville - Evolution délinquance totale 2006/2009

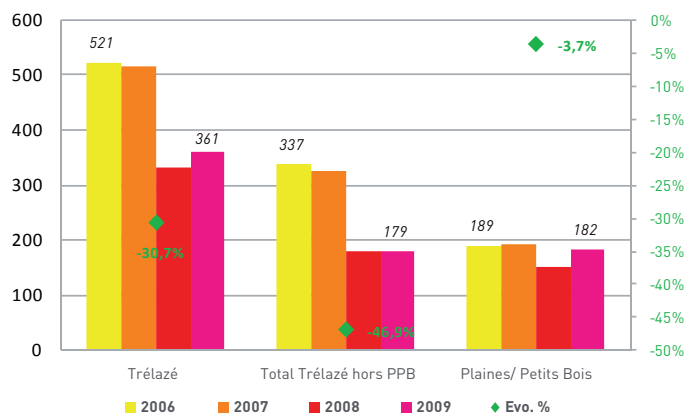


Définition

Délinquance totale :

ensemble de faits constatés commis sur le territoire de l'agglomération
 Sur Trélazé : 28,7% de la population des femmes allocataires âgées entre 25 et 29 ans.
 Sur la Caf de l'Anjou : 15,3% de la population des femmes allocataires âgées entre 25 à 29 ans.

Trélazé - Evolution délinquance totale 2006/2009



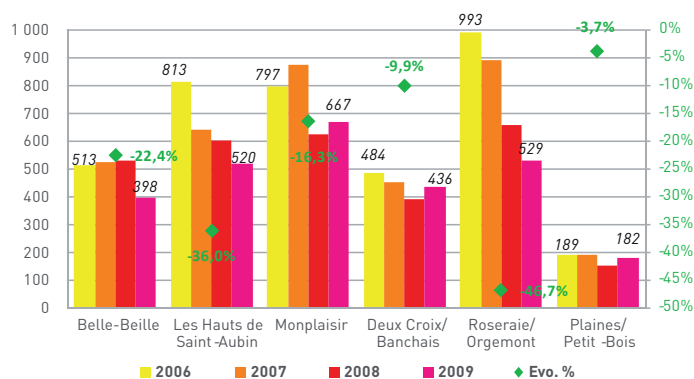
Les statistiques de la Direction départementale de sécurité (DDSP) témoignent d'une nette baisse des faits constatés de délinquance entre 2006 et 2009, notamment à Trélazé (-31%), dans l'ensemble des cinq quartiers prioritaires d'Angers (-29%) et, surtout dans les quartiers de Trélazé hors Plaines Petit Bois (-47%). Le nombre de faits constatés sur Plaines Petit Bois reste quasi inchangé (hors la baisse observée en 2008).

Cette baisse générale depuis 2006 cache de fortes disparités entre les territoires prioritaires. En effet, l'évolution 2008-2009 montre une hausse du nombre de faits de délinquance à Monplaisir (+40 faits), Deux Croix/ Banchais (+45 faits) et Plaines Petit Bois (+31 faits).

A l'inverse, d'autres territoires prioritaires enregistrent un recul de la délinquance :

- Belle-Beille (-132 faits) après 2 années de stabilité,
- Les Hauts de Saint Aubin (-81 faits) et Roseraie (-128 faits) qui poursuivent leur baisse depuis 2006.

Les six quartiers prioritaires - Evolution délinquance totale 2006/2009



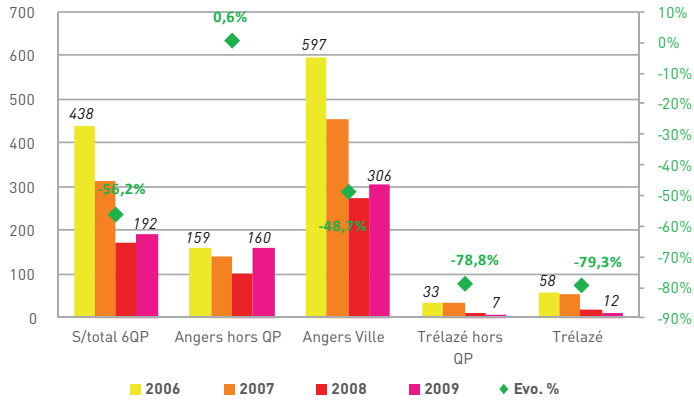
Le recul de la délinquance peut s'expliquer par :

- La réorganisation ou complémentarité de la présence des différents services sur les quartiers (police, police municipale, gardiens des bailleurs sociaux, correspondants de nuit...)
- Le comportement des victimes qui pour certaines décident de ne pas porter plainte soit par « peur des représailles » dont témoigne quelques partenaires soit parce qu'il existe «un seuil de tolérance plus ou moins fort selon les territoires ». Les partenaires s'interrogent « sur la façon de redonner confiance aux gens pour venir témoigner. Pour le peu qui ose, c'est souvent dû au fait, qu'ils sont dans une dynamique associative ou qu'un travail de terrain a été fait au préalable à leur rencontre ».
- L'enregistrement par les services de police d'un certain nombre de faits dans la « main courante » et qui ne sont pas comptabilisés dans l'Etat 4001.

Des violences urbaines en baisse jusqu'en 2008

L'année 2009 vient rompre avec la baisse engagée depuis 2007 sur l'ensemble des territoires, sauf sur Trélazé.

Violences urbaines 2006-2009 comptées en nombre d'objets

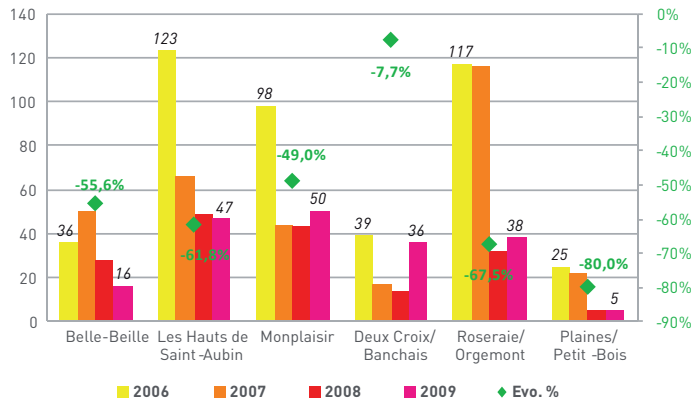


Définition

Violences urbaines :

faits regroupés comprenant les incendies de poubelles, incendies de mobilier urbain, véhicules incendiés, deux roues incendiés, dégradations transport en commun, dégradations véhicules police, attroupements contre police, autres faits.

Violences urbaines 2006-2009 comptées en nombre d'objets dans les quartiers prioritaires



L'indicateur de violences urbaines augmente en 2009, principalement à Angers (+84 faits). L'augmentation est plus rapide dans les quartiers non prioritaires de la ville d'Angers (+57%), et notamment sur le secteur Centre Ville/Saint-Serge où les incendies de poubelles ont progressé (+22 faits).

En 2009, les chiffres bruts illustrent une diversité des situations selon les quartiers prioritaires.

Deux quartiers présentent une stabilité : Plaines/Petit-Bois et les Hauts de Saint-Aubin.

Belle-Beille confirme une tendance à la baisse enregistrée depuis 2006.

A l'inverse, les quartiers Monplaisir, Roseraie et Deux-Croix/Banchais présentent une hausse, essentiellement des incendies de poubelles et de véhicules

Globalement moins d'incendies de poubelles et de véhicules du fait de :

- L'installation de conteneurs enterrés dans les quartiers prioritaires (mais une évaluation reste à faire),
- Les appels des habitants ou riverains aux services de police qui interviennent et peuvent prendre les incendiaires sur le fait.

Pour la hausse observée en 2009 sur quelques territoires:

- Quartier Deux-Croix/Banchais : la conception urbaine de quelques secteurs tend à favoriser la « concentration » de faits de délinquance, d'autant plus avec l'opération de rénovation urbaine qui a eu tendance à réduire le nombre de ces espaces.
- Centre Ville/Saint-Serge : les travaux du tramway qui rendent l'accessibilité difficile pour les forces de l'ordre ont pu entraîner un champ d'action plus large pour la délinquance. De même, les soirées nocturnes, avec forte consommation d'alcool, dans le centre conduisent à des faits de délinquance ou des incivilités (incendies poubelles).

Sur ce quartier, la ville a mis en place, en 2009, un service médiation sociale urbaine comprenant deux équipes mixtes (présence de 12h30 à 20h du mardi au samedi). Leurs champs d'intervention : la prévention (rappel de l'importance du respect des droits et devoirs de chacun, le rétablissement du lien social), la médiation (réduire les tensions par l'écoute et le dialogue), le relais d'information et d'orientation et, enfin, la sécurisation.

Définition Moins d'atteinte aux biens depuis 2006

Les faits constatés des atteintes aux biens :
appellation qui regroupe essentiellement les vols et les destructions et dégradations

Comme au niveau national, on constate une forte baisse de ce type d'infraction sur l'ensemble des territoires (-42% à Trélazé, -35% à Angers et -39,4% sur l'ensemble des quartiers prioritaires).

De 2006 à 2009, le nombre d'atteintes aux biens est en nette régression sur les quartiers Roseraie, Hauts-de-Saint-Aubin et Monplaisir (supérieure à celle observée à Angers).

Une diminution importante était enregistrée en 2008, en lien avec plusieurs campagnes de presse engagée cette même année (comme dans le cadre de l'action « tranquillité vacances » mise en place par la Police nationale).

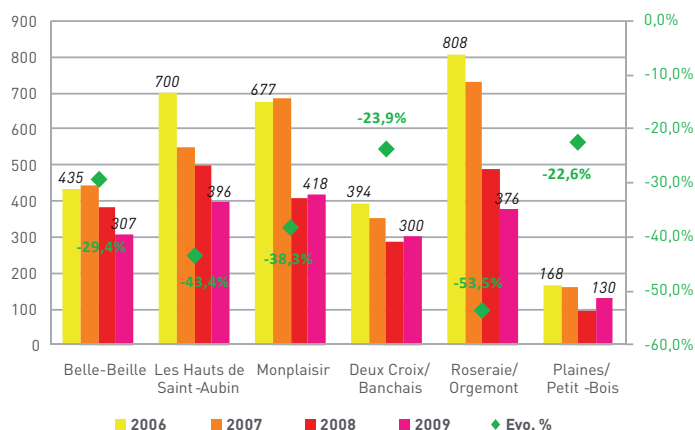
En revanche, l'année 2009 illustre une hausse de ce type d'infractions à Trélazé et Plaines/Petit-Bois ; et, dans une moindre mesure à Monplaisir et Deux-Croix/ Banchais.

Atteintes aux biens - Evolution 2006-2009

	2006	2007	2008	2009	Evo. %	Var.brute 2006-2009	Var. brute 2008/2009	Evo. Rel. % 2008/ 2009
Belle Beille	54	53	62	44	-18,5%	-10	-18	-29,0%
Les Hauts de Saint Aubin	61	36	52	62	1,6%	1	10	19,2%
Monplaisir	81	103	102	103	27,2%	22	1	1,0%
Deux Croix Banchais	65	53	48	77	18,5%	12	29	60,4%
Roseraie	125	96	78	77	-38,4%	-48	-1	-1,3%
Plaines Petit Bois	16	20	35	26	62,5%	10	-9	-25,7%
S/total 6 QP	402	361	377	389	-3,2%	-13	12	3,2%
Angers Ville	1147	1079	1060	1039	-9,4%	-108	-21	-2,0%
Trélazé	31	30	58	43	38,7%	12	-15	-25,9%

Source: DDSP de Maine-et-Loire

Evolution 2006-2009 du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens dans les 6 quartiers prioritaires Angers/Trélazé



Plusieurs actions participent à la réduction du nombre d'atteintes aux biens :

- La meilleure protection des véhicules et des domiciles des particuliers,
- La résidentialisation (délimitation claire des espaces privés/publics, digicode...),
- Les passages réguliers de la police (exemple : les Hauts de Saint Aubin)

Une diminution moins marquée des atteintes aux personnes depuis 2006 sur les territoires sauf Trélazé...

L'évolution du nombre d'atteintes aux personnes sur l'agglomération ne suit pas la tendance nationale qui s'inscrit à la hausse depuis plusieurs années (Remarque : les indicateurs fournis par la DDSP de Maine-et-Loire ne regroupent pas tous les indicateurs présentés dans les rapports nationaux)

Entre 2006 et 2009, le nombre d'atteintes aux personnes diminue modérément sur Angers (-108 faits en 4 ans) et dans l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers/ Trélazé. Cette baisse est principalement due à la forte baisse observée à Roseraie (-48 faits en 4 ans).

Définition

Les faits constatés des atteintes aux personnes : appellation qui regroupe les coups et blessures volontaires, les vols violents contre les personnes à leur domicile, les menaces de mort, les violences contre les femmes, les violences sexuelles (sur la voie publique ou autres lieux).

Atteintes aux personnes -Evolution 2006-2009

	2006	2007	2008	2009	Evo. %	Var.brute 2006-2009	Var. brute 2008/2009	Evo. Rel. % 2008/ 2009
Belle Beille	435	442	383	307	-29,4%	-128	-76	-19,8%
Les Hauts de Saint Aubin	700	551	496	396	-43,4%	-304	-100	-20,2%
Monplaisir	677	687	410	418	-38,3%	-259	8	2,0%
Deux Croix Banchais	394	353	287	300	-23,9%	-94	13	4,5%
Roseraie	808	730	488	376	-53,5%	-432	-112	-23,0%
Plaines Petit Bois	168	163	94	130	-22,6%	-38	36	38,3%
S/total 6 QP	3182	2926	2158	1927	-39,4%	-1255	-231	-10,7%
Angers Ville	8696	7717	6610	5631	-35,2%	-3065	-979	-14,8%
Trélazé	468	460	234	273	-41,7%	-195	39	16,7%

Source: DDSP de Maine-et-Loire

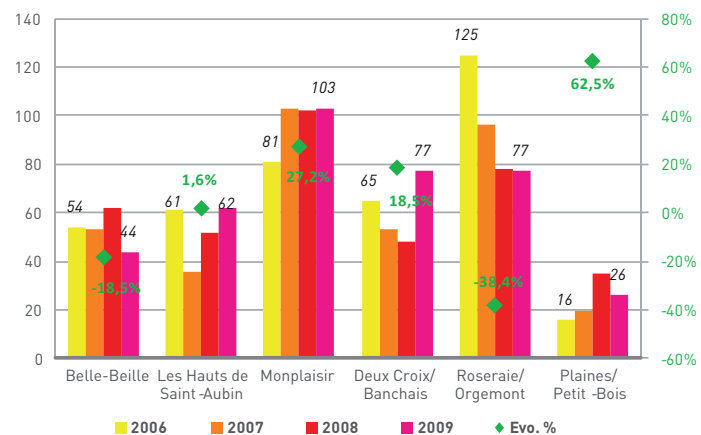
... une nouvelle augmentation en 2009 dans certains quartiers prioritaires

Depuis 2006, les évolutions du nombre d'atteintes aux personnes, d'une année sur l'autre, sont disparates selon les quartiers.

L'année 2009 présente une hausse pour quelques territoires, notamment Deux Croix / Banchais (+29 faits) et les Hauts de Saint Aubin (+10 faits). A l'inverse, deux quartiers enregistrent des baisses : Belle Beille (-18 faits) et Plaines/ Petit Bois (-10 faits). Roseraie et Monplaisir présentent une stabilité.

Les retours des partenaires font état d'une progression de la violence vis-à-vis des proches (famille ou réseau de connaissance).

Les six quartiers prioritaires angers/Trélazé - Evolution 2006/2009



Quelques éléments explicatifs de la hausse des atteintes aux personnes qui touchent deux quartiers prioritaires :

- Depuis 1990, le législateur n'a cessé de modifier le droit pour durcir la répression des atteintes aux personnes qu'il s'agisse des violences physiques (élargissements successifs de la définition « coups et blessures volontaires »), des violences sexuelles ou encore des violences verbales (création du délit de harcèlement moral au travail). De nouveaux éléments législatifs sont survenus au cours de l'année 2008 concernant les concubins, ex-concubins, mauvais traitements aux enfants, ainsi que les professions et catégories de population bénéficiant d'une protection particulière (ajout dans les textes de nouvelles circonstances aggravantes – Loi du 24 avril 2006).

- Soit il y a effectivement plus de violence soit les victimes osent témoigner davantage. Par exemple, sur le quartier des Hauts de Saint-Aubin où l'on constate une augmentation continue du nombre d'atteintes aux personnes depuis 2007, il peut s'agir de l'impact de la présence d'un « médiateur » faisant le lien entre la victime et la police nationale (un accompagnement dans les différentes démarches à effectuer).

Une tendance à la hausse des personnes mises en cause depuis 2006...

Cette tendance à la hausse est plus rapide dans l'ensemble des quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé (+32% par rapport à 2006). Trélazé présente une hausse de 23%. L'augmentation est plus modérée pour Angers (+5% sur la même période). Cette tendance se retrouve également au niveau national (rapport de l'Observatoire national de la délinquance : « le nombre de mis en cause a augmenté continuellement entre 2003 et 2008 : +22,6% en 5 ans »). L'année 2009 marque une rupture de cette tendance pour Angers (-295 faits en un an), contrairement aux autres territoires (+131 sur les 6 quartiers prioritaires et +39 sur Trélazé).

Définition

Mise en cause :

personne contre laquelle ont été réunis au cours de l'enquête des éléments ou indices attestant qu'elle est l'auteur, coauteur ou complice d'un crime et délit (hors infractions à la sécurité routière). Une même personne peut être interpellée plusieurs fois.

Evolution 2006-2009 des mis en cause et de la part des mineurs mis en cause

	2006		2007		2008		2009		Var. brute 2006/ 2009		Var. brute 2008/ 2009	
	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs
S/total 6 QP	687	192	949	244	775	217	906	213	219	21	131	-4
Angers ville	3 097	647	3 399	782	3 540	830	3245	715	148	68	-295	-115
Trélazé	60	22	72	31	35	8	74	28	14	6	39	20

Source : DDSP de Maine-et-Loire

Des disparités entre les quartiers prioritaires sont également observées :

- Monplaisir et Roseraie : une augmentation forte en 4 ans des mis en causes.
- Belle-Beille : une hausse plus modérée
- Les Hauts de Saint Aubin, Deux-Croix/Banchais et Plaines/Petit-Bois : stabilité

Evolution 2006-2009 des mis en cause et de la part des mineurs mis en cause

	2006		2007		2008		2009		Var. brute 2006/2009		Var. brute 2008/2009	
	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs	Mis en cause	Dont mineurs
Belle Beille	59	11	53	13	61	13	73	13	14	2	12	0
Les Hauts de Saint Aubin	102	38	70	24	85	34	103	26	1	-12	18	-8
Monplaisir	185	44	286	69	234	65	273	59	88	15	39	-6
Deux Croix Banchais	77	20	63	10	56	14	76	20	-1	0	20	6
Roseraie	220	64	444	114	318	86	337	80	117	16	19	-6
Plaines Petit Bois	44	15	33	14	21	5	44	15	0	0	23	10

Source : DDSP de Maine-et-Loire

Une augmentation sensible du nombre de personnes mises en cause s'observe en 2009 dans chaque quartier prioritaire d'Angers/ Trélazé et notamment Monplaisir (+39 sur un an et +88 sur 4 ans) et Roseraie (+117 sur 4 ans). Alors que Deux-Croix/ Banchais et Plaines/ Petit Bois présentaient une baisse continue du nombre de personnes mises en cause entre 2006 et 2008, l'année 2009 vient rompre ce mouvement de baisse : ces deux quartiers retrouvent leur niveau de 2006.



... y compris pour les mineurs, mais dans une moindre mesure

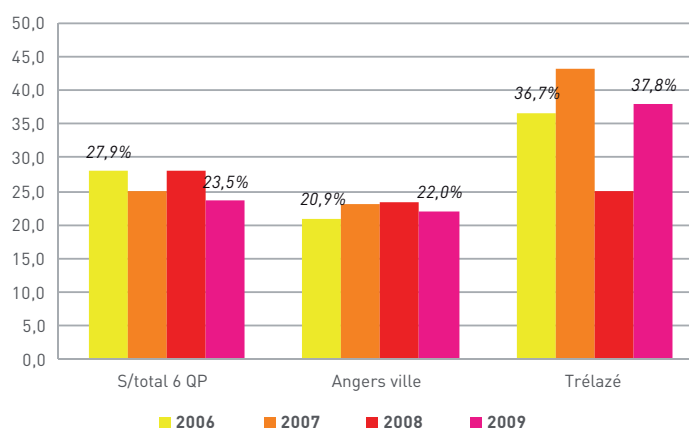
La hausse du nombre de mineurs mis en cause entre 2006 et 2009 ne concerne que les quartiers Monplaisir et Roseraie. Les autres quartiers prioritaires présentent une situation stable (Belle-Beille, Deux Croix/ Banchais et Plaines/ Petit Bois) ou une baisse pour les Hauts de Saint-Aubin.

Pour autant, une réduction de la part des mineurs dans le total des mis en cause sauf pour Trélazé.

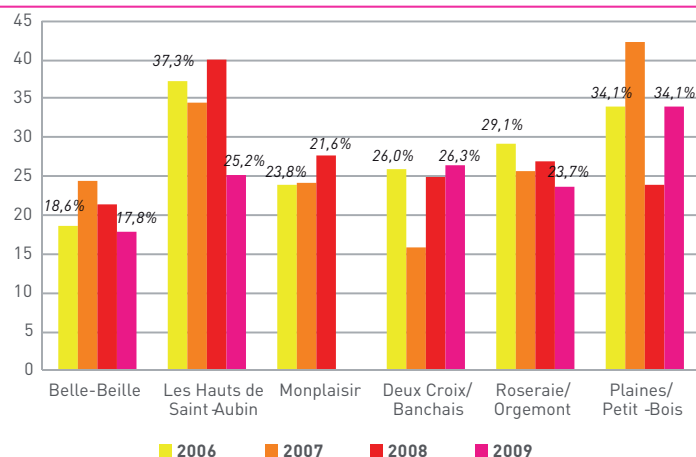
La part des mineurs mis en cause baisse dans la plupart des quartiers prioritaires d'Angers/ Trélazé, hormis Plaines/ Petit Bois et Deux Croix/ Banchais qui retrouvent leur niveau de 2006.

A noter la forte baisse de la part des mineurs mis en cause pour Les Hauts de Saint-Aubin (-12,1 points en 4 ans), malgré la forte hausse observée en 2008.

Part des mineurs dans les mis en cause- Evolution 2006/2009



Part des mineurs dans les mis en cause- Evolution pour les 6 quartiers prioritaires 2006/2009



Le phénomène des mineurs mis en cause rejoint la problématique de la parentalité

Des partenaires signalent la présence d'enfants seuls sur l'espace public à des heures tardives. Des groupes se constituent avec un risque accru de dérapages.

En 2009, Belle-Beille et Monplaisir présentent des parts de mineurs mis en cause inférieures à celle d'Angers.

SYNTHÈSE

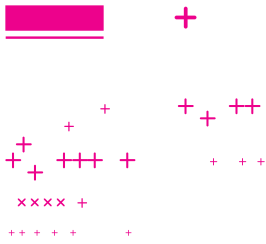
- Une tendance à la baisse des faits de délinquance totale depuis 2006, mais au regard de la population, une délinquance plus présente sur quelques territoires : centre ville élargi, Monplaisir et Les Hauts de Saint-Aubin.
- Une diminution plus marquée de la délinquance totale dans les territoires prioritaires d'Angers et à Trélazé hors Plaines/Petit-Bois entre 2006 et 2009 (respectivement -29% et -47%)
- Des violences urbaines en baisse depuis 2006. Cependant, l'année 2009 vient rompre avec la baisse engagée depuis 2007 sur l'ensemble des territoires, hors Trélazé qui poursuit sa baisse. Cette hausse de 2009 s'observe principalement à Angers (+84 faits), notamment dans les quartiers non prioritaires de la ville (précisément sur le secteur Centre Ville / Saint Serge avec une progression d'incendies de poubelles, +22 faits)
- Moins d'atteinte aux biens depuis 2006. Cependant, l'année 2009 illustre une hausse de ce type d'infractions à Trélazé et Plaines/Petit-Bois ; et, dans une moindre mesure à Monplaisir et Deux-Croix/Banchais
- Une diminution moins marquée des atteintes aux personnes depuis 2006 hors Trélazé. Mais une nouvelle augmentation en 2009 dans certains quartiers prioritaires : Deux-Croix/Banchais (+29 faits) et les Hauts de Saint-Aubin (+10 faits)
- Une tendance à la hausse des personnes mises en cause depuis 2006, y compris pour les mineurs (dans une moindre mesure). Pour autant, la part des mineurs dans le total des mis en causes diminue dans la plupart des quartiers prioritaires d'Angers/Trélazé, hors Plaines/Petit-Bois et Deux-Croix/Banchais qui retrouvent leur niveau de 2006.

OBJECTIFS PROPOSÉS POUR 2010-2011 PAR LES MEMBRES DE L'INSTANCE THÉMATIQUE

- Développement des actions d'animation et de prévention en direction des jeunes (10-15 ans)
- Renforcement et pérennisation des dispositifs de médiation
- Réseau des acteurs pour suivre les personnes en souffrances psychique
- Meilleure information sur les délits et les dépôts de plainte
- Accompagnement des victimes sur le long terme
- Travail sur les conduites addictives
- Mise en oeuvre des préconisations de la mission d'appui aux acteurs locaux sur la création d'activité

Le contrat renforce et complète les dispositifs suivants :

- **Le diagnostic local de sécurité (Etat - communes)**
- **Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (ALM)**
- **Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)**
- **Le comité départemental pour les violences faites aux femmes**



SANTÉ

Thématique 4 du Cucs

En 2009, cette thématique a regroupé 8% des projets du Cucs (soit 14 projets) et a représenté 12% de la participation totale des signataires du Cucs.

Orientation 1 : mettre en œuvre un projet territorial de santé publique à travers le dispositif atelier santé ville (ASV)

Objectifs :

- améliorer la connaissance des situations de santé, des ressources et des besoins locaux
- renforcer les compétences et l'animation des acteurs du territoire
- faciliter l'accès aux soins et à la prévention des publics vulnérables

Indicateurs mobilisés

Sources : CPAM, Cesame

Données en cours de traitement

Contexte national

Avec les Ateliers santé ville (ASV) en 2000 et les CUCS en 2006, la santé devient l'un des thèmes prioritaires de la politique de la ville. Les acteurs locaux sont ainsi encouragés à mieux prendre en compte la prévention et l'accès aux soins des habitants des quartiers de la politique de la ville.

Au 31 décembre 2008, 237 ASV sont comptabilisés en France. Parmi eux 230 ont répondu à une enquête lancée par l'Acse et la société Kynos. Les principaux thèmes de santé développés dans le cadre des ASV sont la nutrition (26%), les conduites addictives et à risque (18%), la souffrance psychique et la santé mentale (9%) et l'hygiène bucco-dentaire (8%).

Dans le rapport national des ZUS deux indicateurs santé concernant d'une part la présence de professionnels de santé dans les quartiers et d'autres part les bénéficiaires de la CMUC, sont déclinés.

La densité de professionnels de santé est bien moindre en Zus qu'en France métropolitaine

Les Zus présentent dans leur ensemble des densités de professionnels de santé par habitant bien moindres que celles observées dans les unités urbaines les abritant ou sur le territoire national

Mais, les effectifs de professionnels de santé en Zus sont approximativement multipliés par deux lorsque l'on inclut les professionnels exerçant à moins de 150 mètres d'une Zus, contribuant par là même à réduire les écarts d'accessibilité aux soins entre les Zus et le reste du territoire.

Nombre de professionnels de santé pour 100 000 habitants, dans les Zus et sur le reste du territoire métropolitain au 1^{er} janvier 2007 (activité principale déclarée)

	Zus	Unités urbaines avec Zus	France Métropolitaine
Chirurgien-dentiste	33,9	85,2	67,5
Pharmacien dont officine	77,3 63,9	134,1 93,2	114,8 86,2
Infirmier dont psychiatrie	366,0 20,4	1 035,8 94,8	787,3 81,2
Audioprothésiste	1,0	4,8	3,3
Opticien-lunetier	9,0	36,4	27,9
Sage-femme	13,0	42,4	285,5
Masseur-Kiné	50,8	121,3	102,0
Pédicure-podologie	6,9	22,5	18,0
Orthophoniste	18,3	36,0	27,9
Orthoptiste	2,1	6,8	4,6
Ergothérapeute	3,7	12,0	9,9
Psychotricien	6,0	14,0	10,7
Manipulateur ERM	23,2	66,0	42,1

Note de lecture : les données de densité de professionnels par habitant sont calculées en rapportant le nombre de professionnels exerçant dans la zone analysée au 1^{er} janvier 2007 à la population résidant dans cette zone en 2008 (recensement de la population 2008). Les données relatives aux unités urbaines avec Zus comprennent les professionnels exerçant en Zus et la population résidant en Zus. Le terme «infirmier psychiatrique» désigne les infirmiers exerçant dans un centre hospitalier spécialisé maladies mentales. Le terme «manipulateur ERM» désigne les manipulateurs d'électroradiologie médicale.

Au 1^{er} janvier 2007, on compte 63,9 pharmaciens d'officine pour 100 000 habitants en Zus, contre 86,2 en France métropolitaine.
Source : fichier Adeli des professionnels de santé au 1^{er} janvier 2007 (DREES), recensement de la population 2006 (INSEE).

Le taux de couverture de la CMUC est trois fois plus élevé en Zus qu'en France métropolitaine

Au premier trimestre 2007, dans les zones urbaines sensibles (Zus), un assuré sur cinq du régime général de l'Assurance maladie bénéficie de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), soit une couverture 2,4 fois plus importante que dans les unités urbaines qui abritent ces quartiers. Pour autant, les Zus présentent des disparités très importantes. Le taux de couverture de la CMUC varie dans un rapport de 1 à 3 entre les 10% des Zus les moins couvertes et les 10 % des Zus les plus couvertes par le dispositif. Dans les quartiers Cucs non Zus, la CMUC bénéficie à environ un assuré sur six du régime général.



L'Atelier santé ville d'Angers-Trélazé

Les villes de Trélazé et d'Angers, dans le cadre du volet santé du CUCS, ont retenu comme orientation la mise en œuvre d'un projet territorial de santé publique à travers la mise en place d'un Atelier Santé Ville (ASV). Cette démarche s'inscrit au croisement de la politique de la ville et de la politique de santé publique.

L'objectif général de l'ASV est de promouvoir la santé et réduire les inégalités d'accès à la santé. Les ASV sont destinés à rapprocher habitants, acteurs d'un territoire et professionnels de la santé, du social afin d'élaborer des programmes adaptés au niveau local. Il s'agit de construire sur le long terme des actions de santé « avec » et « pour » les habitants.

En tenant compte du contexte local de chaque territoire, une commande a été formalisée afin de mieux connaître l'accès aux soins et à la santé de la population du quartier de Monplaisir, et ce, afin de pouvoir définir des priorités pour sa politique de santé dans le cadre d'un plan local de santé sur Monplaisir et de mettre en place des pratiques en santé communautaire.

Le prestataire retenu a été l'association AFRESC (Action Formation Recherche Evaluation en Santé Communautaire) pour accompagner les villes dans la mise en place d'un diagnostic santé participatif.

L'objectif de ce diagnostic est d'identifier au niveau local les besoins des publics et les déterminants de santé liés aux conditions de vie. Cela comprend :

- la connaissance de l'état de santé pour la définition d'objectifs d'amélioration,
- l'analyse des principales filières et dysfonctionnement de l'accès à la prévention et aux soins,
- les processus des pratiques des acteurs d'un territoire.

La réalisation de ce diagnostic s'est faite par deux entrées : les professionnels de santé et les habitants. Des entretiens ont été menés autour de 3 thèmes :

- Le rapport à la santé
- L'accès à la santé
- L'appétit à la santé

La phase de recueil de données et une première analyse s'est réalisée sur 2008 et s'est poursuivie en 2009.

La restitution finale et l'élaboration du plan local de santé ont été réalisées cette année.

Pour mémoire, les trois axes de travail retenus étaient :

- Isolement
- Faciliter l'accès aux soins/aux droits des jeunes et des personnes âgées
- Pratiques de santé (les conditions de vie, la santé dans le quotidien, la capacité à être en santé...)

Cela s'est réalisé par la formalisation d'un Plan Local de Santé ayant 3 orientations (Angers) :

- Renforcer l'animation de réseau et la communication sur le territoire
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins
- Agir sur les déterminants de santé au quotidien

Pour Trélazé, un axe supplémentaire a été apporté : Adapter les pratiques professionnelles. Le Plan local de santé de Trélazé est d'ailleurs disponible sur internet (ville de Trélazé)

La mise en action de ses orientations fera l'objet du travail en 2010.



OBJECTIFS PROPOSÉS POUR 2010-2011 PAR LES MEMBRES DE L'INSTANCE THÉMATIQUE

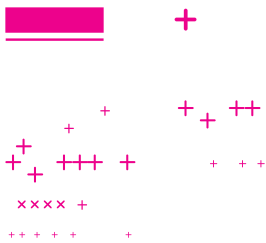
- Poursuite de l'objectif 3 : « accès aux soins et à la prévention » (Angers)
- Articulation des réflexions de l'instance thématique santé avec les collectifs sur les quartiers
- Prévention et lutte contre les addictions (en lien avec la thématique tranquillité publique)
- Meilleure prise en charge des souffrances psychique (en lien avec la thématique tranquillité publique)
- Prévenir et lutter contre les addictions
- Faire un lien Programme de réussite éducative (champ d'action : l'enfant et sa santé) et Atelier santé ville¹

Le contrat renforce et complète les dispositifs suivants :

- **Groupement régional de santé publique (GRSP)**
- **Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT)**
- **Réseau d'addictologie du territoire angevin (RATA)**

1- Les ateliers santé ville peuvent légitimement être intégrés au PRE quand ils répondent à des besoins spécifiques d'enfants repérés comme étant en difficulté éducative sur les territoires couverts par le projet. On peut également imaginer que les ateliers santé ville puissent mettre en oeuvre des actions répondant aux besoins non couverts d'enfants identifiés dans le cadre du PRE et qui pourront bénéficier à un public plus étendu. Guide méthodologique édité par la DIV en 2007 - Mettre en oeuvre un Projet de réussite éducative.





HABITAT ET CADRE DE VIE

Thématique 5 du Cucs

En 2009, cette thématique a regroupé 33% des projets du Cucs (soit 60 projets) et a représenté 9% de la participation totale des signataires du Cucs.

Orientation 1 : renforcer les liens entre le projet urbain et le projet social des territoires

Objectif :

- développer les coopérations et les échanges d'expériences entre les différents acteurs

Orientation 2 : relancer la Gestion urbaine de proximité (GUP)

Objectif :

- coordonner l'intervention des acteurs de la GUP et limiter les dysfonctionnements liés à la complexité de cette gestion

Orientation 3 : améliorer la qualité de vie au quotidien des habitants des territoires prioritaires

Objectif :

- renforcer l'initiative des habitants, des associations et des représentants en travaillant avec eux sur les enjeux liés à la GUP

Indicateurs mobilisés

Sources : DREAL-EPLS, CREHA
Ouest-Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire

- taux de vacance et de mobilité (données 2006 et 2009)
- évolution de la part des entrants et de leurs caractéristiques
- évolution des demandeurs de logements sociaux et de leurs caractéristiques
- indice d'attractivité du parc locatif social

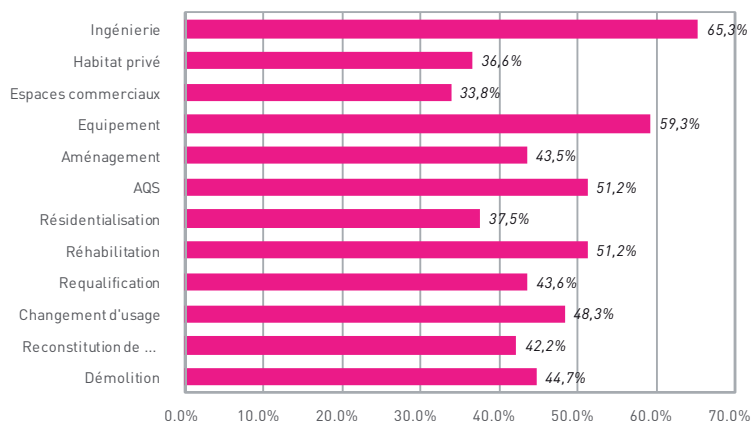
Contexte national

Le parc locatif social au 1^{er} janvier 2009 s'accroît deux fois plus vite qu'entre 2007 et 2008

En France métropolitaine, le nombre de logements locatifs sociaux s'élève à 4 373 000. Au cours de l'année 2008, 57 300 nouveaux logements ont été mis en service (dont 45 900 neufs). Dans le même temps, 16 500 logements ont été démolis et 11 600 vendus.

La vacance atteint 2,4% en 2009 et la mobilité est de 9,6% en 2008, taux qui enregistrent une relative stabilité par rapport à l'année antérieure. Ces taux traduisent encore une pression forte de la demande locative sociale¹ (1,9 millions en France en 2008, dont 0,6 déjà locataires HLM). Seulement un tiers des demandeurs a obtenu un logement locatif social en 2008.

Taux d'engagement du PNRU par famille d'opérations pour la période



Source : Anru (rapport Onzus 2009) © aura

1- Extrait du 15^e rapport annuel sur l'état du mal-logement en France 2010, Fondation Abbé Pierre. Données issues du numéro unique départemental d'enregistrement de la demande locative du logement social (91 départements, source : DGALN).

Les quartiers en rénovation urbaine au 31 décembre 2008

Le PNRU concerne 493 quartiers dont 354 sont situés en zones urbaines sensibles. Depuis 2004, 302 conventions ont été signées dont 57 en 2008. Le logement social représente près de 70% des investissements.

Les premières conventions signées sont en voie d'achèvement et la montée en charge du programme commence à donner des résultats physiques dans les quartiers.

L'enquête livraisons de l'Anru montre un retard en matière de reconstruction de l'offre avec un taux de réalisation de 58% en 2008 (nombre de logements livrés jusqu'en 2008 rapporté aux objectifs de logements terminés). Les démolitions sont quasiment toutes effectuées (98%).

Les équipements urbains en zones urbaines sensibles

Les Zus sont en moyenne moins bien dotées en équipements urbains que les unités urbaines qui les abritent (de 1,5 à 2 fois moins importants). Cet écart est particulièrement visible pour les équipements liés aux services de proximité (marchands ou non marchands), au commerce et à la santé.

En 2008, on dénombre :

- 86 services de proximité pour 10 000 habitants en moyenne en Zus contre 139 dans leurs unités urbaines.
- 32 équipements de commerce pour 10 000 habitants en moyenne en Zus contre 59 dans leurs unités urbaines
- 50 équipements sanitaires et sociaux (médecins généralistes ou spécialistes et autres établissements de santé et de l'action sociale) pour 10 000 habitants en moyenne en Zus contre 78 dans leurs unités urbaines.

Les équipements d'éducation (primaire, secondaire, ou supérieure) sont répartis de façon plus uniforme sur le territoire.

Situation locale : Stabilisation de l'offre locative

Au 1^{er} janvier 2009, le parc locatif social dans les quartiers prioritaires d'Angers et Trélazé compte 14 359 logements, soit une légère réduction de 279 logements sur un an. Les effets des démolitions et des restructurations des Programmes de rénovation urbaine (PRU) sont encore sensibles alors que les mises en location liées au PRU commencent tout juste sur ces quartiers.

DREAL - EPLS 2006-2009	Nb LLS (2009)	Evolution du parc locatif social			Vacance		Mobilité	
		dont mis en location 2008	variation 2006-2009	variation 2008-2009	taux 2009	taux 2006	taux 2008	taux 2006
Belle-Beille	2 722	0	-230	-95	1,0%	4,8%	13,2%	13,6%
Hauts de St-Aubin	1 233	18	29	28	6,7%	3,7%	16,5%	16,2%
Monplaisir	2 894	8	-63	-37	0,9%	0,7%	11,3%	9,9%
Deux-Croix/Banchais	1 916	0	-311	-65	1,1%	9,6%	14,9%	13,7%
Roseraie/Orgemont	4 015	0	-317	-97	2,3%	4,7%	11,8%	11,1%
Ensemble 5 quartiers	12 780	26	-892	-266	1,9%	4,6%	12,9%	12,3%
Angers	23 002	131	-825	-242	1,1%	4,6%	0,0%	13,5%
Plaines/Petit-Bois	953	0	-86	-6	1,3%	3,7%	9,7%	12,3%
Trélazé	1 583	0	-50	-9	1,5%	2,5%	8,8%	12,3%
Angers Loire Métropole	30 788	221	-459	-184	1,5%	2,9%	13,7%	12,9%
ALM hors Angers	7 786	90	366	58	2,9%	1,5%	54,9%	11,0%

Pour autant le remplacement « 1 pour 1 » se fait à l'échelle de l'agglomération afin de rééquilibrer l'offre de logements locatifs sociaux sur tout le territoire de l'EPCI.

Entre 2008 et 2009, Roseraie/Orgemont, Deux-Croix/Banchais et Belle-Beille concentrent les dernières démolitions, notamment les programmes Maréchal Juin (60 logements), Le Gouz (50 logements) et Hamon (52 logements) d'Angers Habitat.

Au cours de l'année 2008, 22 logements ont été mis en service sur les Hauts de St-Aubin et sur Monplaisir. Sur les autres quartiers, les principales livraisons sont liées à la ZAC Desjardins (44 logements) et à une opération de 55 logements étudiants (lafayette Eblé).

Entre 2006 et 2009, le parc locatif social sur les quartiers prioritaires s'est réduit de 896 unités, tandis qu'il progressait d'un peu plus de 400 unités sur les autres quartiers et communes d'Angers, Trélazé et de l'agglomération.

Sur cette même période, le taux de vacance enregistre une nette réduction sur les quartiers prioritaires avec l'avancée des démolitions (passage de 4.6% à 1.9%) et sur les autres territoires de comparaison.

La mobilité est relativement stable et demeure élevée sur le quartier des Hauts-de-St-Aubin (plus de 16%).

Avancement du programme de rénovation urbaine au 31 décembre 2009 sur Angers et Trélazé

Le PRU de Trélazé est en voie d'achèvement en 2009 (tous les programmes sont soit terminés, soit en cours d'achèvement), alors que celui d'Angers, a bénéficié d'un avenant supplémentaire. La phase de démolition sur Angers est cependant terminée en 2009.

	démolitions	reconstitution de l'offre	réhabilitation	résidentialisation
	réalisé			
Angers	996	433	4 613	5 905
Trélazé	184	296	607	607
	objectif en fin de programme			
Angers	996	1 034	5 919	8 238
Trélazé	184	296	607	607
	taux de réalisation en 2008 / objectif PRU			
Angers	91%	27%	65%	58%
Trélazé	100%	59%	93%	100%
	taux de réalisation en 2009 / objectif PRU			
Angers	100%	42%	78%	72%
Trélazé	100%	100%	100%	100%

Source : Villes d'Angers et de Trélazé. aura © aura

Avec le programme du PRU et l'évolution du parc de logements entre 1999 et 2006, le poids du parc locatif social dans les résidences principales s'est réduit.

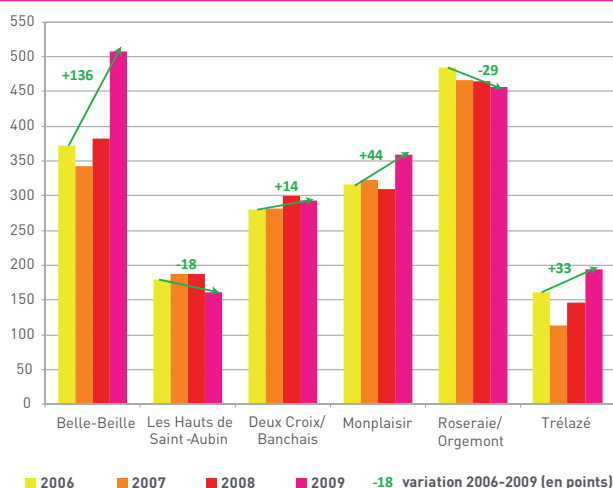
Nouvelle hausse du nombre d'entrants en 2009 sur quelques quartiers avec la livraison de nouveaux logements

En 2009, 4 367 ménages sont entrés dans le parc social de l'agglomération angevine, 3 344 sur celui d'Angers et 195 sur celui de Trélazé.

Sur la période 2006-2009, le nombre d'attributions a progressé sur ces trois territoires (ALM +216, Angers +200 et Trélazé +33).

La hausse significative du nombre d'entrants entre 2008 et 2009 (ALM +143, Angers +51 et Trélazé +43) résulte des livraisons de logements sociaux dans le cadre des PRU d'Angers et de Trélazé (151 logements en 2009 sur Belle-Beille et Monplaisir) et avec l'avancée de certaines ZAC ou projets d'aménagement.

Evolution du volume des entrants entre 2006 et 2009 dans les quartiers



NB : Dans le fichier de la demande locative sociale, l'indicateur du quartier Plaines/Petit Bois n'est pas suffisamment renseigné pour qu'une analyse soit effectuée.

Sur les quartiers prioritaires d'Angers, on compte 1 779 entrants dans le parc social en 2009, soit une hausse de +136 sur un an. Inversement, les autres quartiers angevins enregistrent une nouvelle baisse du nombre d'entrants entre 2008 et 2009 (-85).

Pour la première fois depuis 2006, le nombre d'attributions en 2009 sur Belle-Beille dépasse le volume de celui de Roseraie/Orgemont, 508 contre 456, avec une augmentation sensible du nombre d'entrants entre 2008 et 2009 (+136) liée à la livraison de programmes sociaux sur le secteur Patton. Parallèlement le nombre d'entrants a baissé sur Roseraie/Orgemont entre 2008 et 2009 (-29). Monplaisir enregistre une légère progression du nombre d'entrants sur la période 2006-2009 (+44), tandis que le nombre d'attributions reste relativement stable sur les quartiers Deux-Croix/Banchais (+14) et Hauts de St-Aubin (-18). Ce dernier, enregistre, en 2009, le plus petit volume d'attributions (161) en regard des années précédentes.

La hausse du nombre d'entrants sur les quartiers prioritaires angevins est fortement associée à celle enregistrée sur Belle-Beille entre 2008 et 2009

Evolution des caractéristiques des entrants

Des entrants 2009 un peu plus âgés qu'en 2006

Entre 2006 et 2009, la part des entrants de moins de trente ans sur les quartiers prioritaires baisse de trois points et recule de deux points sur Trélazé, mais en valeur absolue, cette évolution est faible. Sur ALM, la part des moins de trente ans reste stable entre 2006 et 2009, en raison de la hausse de cette catégorie sur les communes hors Angers

Âge des entrants dans le parc locatif social

Tranches d'âge	2006		2009		Variation 2006-2009			
	< 30 ans	> 60 ans	< 30 ans	> 60 ans	< 30 ans	> 60 ans		
Belle-Beille	46,0%	5,2%	204	40,6%	31	6,2%	35	12
Hauts-de-St-Aubin	52,6%	2,9%	93	58,9%	<11	1,3%	1	-3
Deux-Croix/Banchais	44,4%	11,9%	136	47,9%	13	4,6%	13	-20
Monplaisir	43,1%	6,7%	125	36,0%	25	7,2%	-10	4
Roseraie/Orgemont	44,3%	7,1%	180	40,4%	32	7,2%	-31	-2
Ensemble 5 QP	45,4%	7,0%	738	42,5%	101	5,8%	8	-11
Trélazé	36,4%	7,4%	65	34,2%	22	11,6%	6	10
Angers	46,2%	6,5%	1 491	45,4%	177	5,4%	56	-24
Angers Loire Métropole	43,1%	6,5%	1 855	43,2%	268	6,2%	84	1
ALM hors Angers	33,5%	6,6%	364	36,0%	91	9,0%	28	25

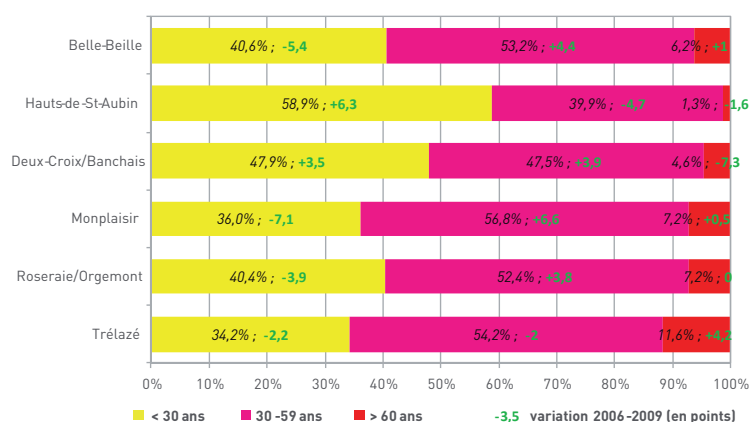
Source : © aura - source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire - CREHA Ouest - Evolution de la situation familiale parmi les entrants entre 2006 et 2009 dans le parc social

Au sein des cinq quartiers angevins entre 2006 et 2009, on constate quelques disparités :

- Sur Belle-Beille, Monplaisir et Roseraie/Orgemont, la part des moins de trente ans baisse au profit des entrants âgés de 30 à 59 ans, la part des soixante ans et plus restant stable sur la période ;
- Sur Deux-Croix/Banchais, la part des entrants de moins de soixante ans progresse à l'inverse des plus âgés ;
- Sur les Hauts-de-St-Aubin, la part des moins de trente ans augmente fortement et atteint 59% alors que les entrants plus âgés baissent (mais un volume plus faible d'attributions).

Sur Trélazé, le nombre d'entrants de 60 ans et plus a augmenté plus vite que celui des moins de 30 ans entre 2006 et 2009, aussi la part des entrants âgés de soixante ans et plus a progressé de 4 points. En 2009, Trélazé présente la part la plus élevée d'entrants de soixante ans et plus (11,2%) mais leur nombre reste limité.

Part des moins de trente ans, des 30-59 ans et des 60 ans et plus parmi les entrants en 2009 et évolution 2006-2009 dans les quartiers prioritaires



Source : - © aura - source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire - CREHA Ouest.

Progression des familles monoparentales parmi les entrants sur les quartiers prioritaires d'Angers

Avec le vieillissement de la population et l'évolution des structures familiales, on observe une progression des familles monoparentales et couples sans enfant au détriment des couples avec enfants.

Entre 2006 et 2009, parallèlement à la baisse de la part des jeunes parmi les entrants, celle des personnes seules diminue de deux points sur les cinq quartiers prioritaires et sur Trélazé passant de 33.3% à 31.2%.

La part des personnes seules parmi les entrants sur Angers est stable entre ces deux dates (35.3%), alors que sur l'agglomération hors Angers, la part des personnes seules progresse de deux points (de 24.5% à 26.3%).

En revanche, la part des familles monoparentales progresse sur ALM (+1,7 points), Angers (+2 points) et les cinq quartiers prioritaires (+2,1 points). Seul Belle-Beille enregistre une stabilité de la part des familles monoparentales (+0,2 point). Cette part atteint plus de 22% des entrants 2009 sur Monplaisir. A l'inverse, elle se réduit sur Trélazé (-2,5 points) alors que les couples avec enfant(s) augmentent dans le même temps (+2,4 point).

La part des entrants composés de couple avec enfant(s) baisse entre 2006 et 2009 sur Angers (-2.6 points) et l'agglomération hors Angers (-3 points). Sur les quartiers prioritaires d'Angers la part de ces ménages est en baisse ou stable parmi les entrants sur les Hauts-de-St-Aubin et Monplaisir.

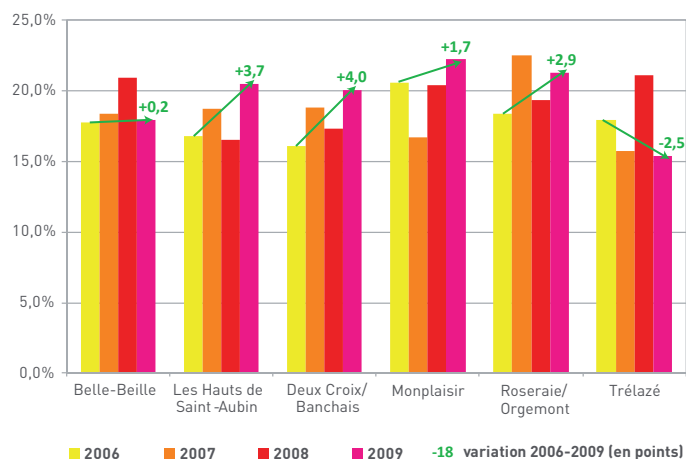
La part des couples sans enfant progresse plus rapidement sur les quartiers prioritaires (+3.3 points à 32.2%) et sur Trélazé (+2.3 points à 28.2%) que sur l'agglomération (+0.7 point à 29.1%), elle est stable sur Angers à 29.4%.

Situation familiale

Situation familiale	2009			Variation 2006-2009					
	personne seule	monoparentale	couple + enf.	pers. seule	monoparent.	couple + enf.			
Belle-Beille	151	29,7%	91	17,9%	35	6,9%	30	25	-32
Hauts-de-St-Aubin	55	34,2%	33	20,5%	23	14,3%	-9	3	-2
Deux-Croix/Banchais	94	32,0%	59	20,1%	39	13,3%	-9	14	-5
Monplaisir	80	22,2%	80	22,2%	92	25,6%	9	15	12
Roseaie/Orgemont	175	38,4%	97	21,3%	80	17,5%	-9	86	-26
Ensemble 5 QP	555	31,2%	360	20,2%	269	15,1%	12	143	-53
Trélazé	56	28,7%	30	15,4%	54	27,7%	6	1	13
Angers	1 182	35,3%	610	18,2%	572	17,1%	66	101	-47
Angers Loire Métropole	1 451	33,2%	816	18,7%	830	19,0%	88	109	-73
ALM hors Angers	269	26,3%	206	20,1%	258	25,2%	22	8	-26

Source : - © aura - source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire - CREHA Ouest. - Evolution de la situation familiale parmi les entrants entre 2006 et 2009 dans le parc social

Part des familles monoparentales parmi les entrants de 2006 à 2009 dans les quartiers prioritaires



Source : - © aura - source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire - CREHA Ouest.

Des entrants aux revenus modestes et une légère hausse de la précarité en 2009

Compte tenu de l'abaissement des plafonds d'accès au parc locatif social à compter du 1^{er} juin 2009, l'analyse de l'évolution des ménages dont les revenus sont inférieurs à 60% des plafonds est perturbée.

Avant la baisse, on pouvait estimer, au niveau national, que 72 % de l'ensemble des ménages étaient éligibles au logement social ordinaire ; cette proportion est désormais de 65 %, soit un écart de 7 points. Localement, l'écart perçu entre la part des ménages ayant des revenus inférieurs à 60% des plafonds en 2006 et en 2009 serait de 2 points.



Evolution de la part des entrants ayant un revenu imposable inférieur à 60% des plafonds PLUS entre 2006 et 2009 dans le parc social

	2006	2009	Variation 2006-2009	
Belle-Beille	80,4%	390	78,0%	95
Hauts-de-St-Aubin	84,0%	131	82,9%	-16
Deux-Croix/Banchais	79,8%	200	70,9%	-21
Monplaisir	84,7%	294	85,0%	29
Roseraie/Orgemont	82,1%	334	75,2%	-56
Ensemble 5 QP	82,0%	1 349	78,0%	31
Trélazé	81,5%	160	84,7%	28
Angers	76,2%	2 424	74,1%	57
Angers Loire Métropole	75,2%	3 151	73,6%	58
ALM hors Angers	72,3%	727	72,1%	1

Source : - © aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire - CREHA Ouest.

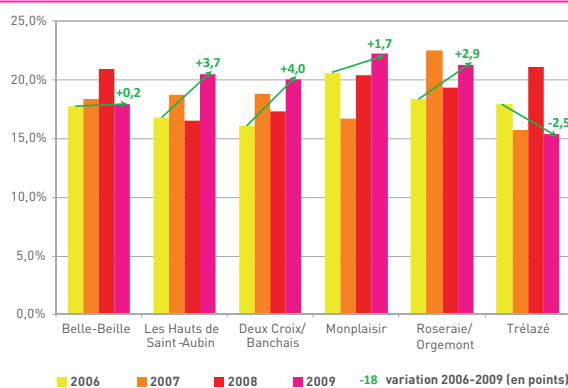
Les entrants disposent d'un revenu moyen de 1 366€ par mois sur les quartiers prioritaires en 2009, soit inférieur d'une centaine d'euros avec le revenu moyen des entrants dans le parc locatif social sur l'agglomération. Cependant entre 2006 et 2009, le revenu moyen des entrants sur les quartiers prioritaires a plus progressé (+95€ ; +7.5%) que celui de des entrants dans le parc locatif social de l'agglomération (+40€ ; +2.8%).

La hausse de la précarité parmi les entrants sur les quartiers prioritaires est cernée à partir de l'activité de la personne de référence. Entre 2006 et 2009, le nombre de ménages dont la personne de référence était en emploi précaire a peu progressé sur l'agglomération, Angers et ses quartiers prioritaires. Parallèlement sur ces trois territoires, le nombre de ménages dont la personne de référence est demandeur d'emploi a progressé de manière plus significative en volume et en représentativité.

Trélazé se distingue avec une progression des entrants occupant un emploi précaire et une réduction des entrants demandeurs d'emploi

Parmi les entrants en emploi précaire sur Angers, 55.1% ont obtenu un logement sur l'un des 5 quartiers prioritaires de la ville et 67.1% parmi les entrants demandeurs d'emploi.

Evolution de la part des entrants ayant un emploi précaire (emploi CDD, intérim et stage) entre 2006 et 2009 dans le parc social



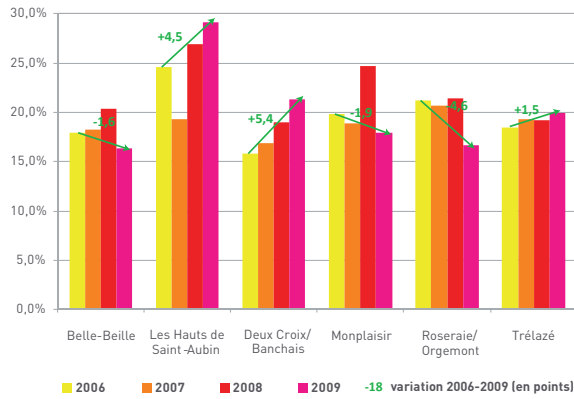
NB : Attention à compter du 1^{er} juin 2009, les plafonds d'accès au logement Hlm ont baissé de 10,6%.

Source : - © aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire - CREHA Ouest.

Baisse généralisée de la demande locative sociale en 2010 : des demandeurs plus âgés et en situation de précarité par rapport à l'emploi

Au 1^{er} janvier 2010, la demande locative sociale sur l'agglomération s'élève à 9 967, en baisse sur un an (-456), comme sur Angers (-313) et Trélazé (-21). On dénombre désormais 6 997 demandeurs sur Angers et 425 sur Trélazé. Sur la période 2006-2010, on observe une érosion de la demande locative

Evolution de la demande locative sociale entre 2006 et 2010



sociale, quelque soit le territoire observé sauf sur Trélazé (même volume). Sur la dernière année, le nombre de demandeurs sur l'ensemble des quartiers prioritaires baisse légèrement [-39]. 2 423 ménages demandent un logement sur l'un des quartiers prioritaires angevins (choix 1).

La situation est plus nuancée entre les cinq quartiers prioritaires :

- Monplaisir et Roseraie/Orgemont suivent les mêmes évolutions constatées précédemment ;
- Sur Belle-Beille, on constate un léger recul du nombre de demandeurs entre 2009 et 2010 (lié à la hausse des attributions 2009) et une progression sur la période longue ;
- Sur les Hauts de St-Aubin et Deux-Croix/Banchais, le nombre de demandeurs s'accroît tant sur la période courte que sur la période longue.

Ces disparités s'expliquent en grande partie par l'avancée du programme de rénovation urbaine (PRU). Fin 2009, la phase de déconstruction s'achève sur Angers, laissant place à de nouvelles livraisons à l'échelle d'ALM et peu à peu sur les quartiers concernés par les démolitions.

Réduction de la demande locative sociale longue

Au 1^{er} janvier 2010, le nombre de ménages ayant déposé une demande de logements depuis plus de vingt-quatre mois sans aucune proposition de logement s'élève à 1308 sur ALM (13,1% des demandes), 863 sur Angers (12,3%), 270 sur ses quartiers prioritaires (11,1%) et 75 sur Trélazé (17,6%). Hors Trélazé, le nombre de demandeurs inscrits depuis plus de vingt-quatre mois sans aucune proposition de logement a baissé entre 2006 et 2010 et particulièrement entre 2009 et 2010. Cette évolution récente s'explique peut-être par la mise en place du Droit au logement opposable (DALO), la renégociation des objectifs du Plan départemental pour l'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD) avec les bailleurs sociaux et les livraisons de logements en plus grand nombre par rapport aux années précédentes.

Baisse du nombre de demandeurs résidant déjà dans un logement locatif social

En 2010, le nombre de demandes « internes » s'élève à 4 616 sur ALM, 3 181 sur Angers, 1 192 sur ses quartiers prioritaires et 243 sur Trélazé. Entre 2006 et 2010, le nombre de ces demandeurs s'est réduit (parallèlement à l'ensemble des demandeurs) mais leur part a progressé, elle atteint 47% sur ALM, 45% sur Angers, 52% sur ses quartiers prioritaires et elle est stable sur Trélazé à 56%.

Sur les cinq quartiers prioritaires d'Angers, la part des demandeurs déjà locataires Hlm varie de 49% sur Belle-Beille et les Hauts de St-Aubin à 61% sur Monplaisir.



Caractéristiques des demandeurs

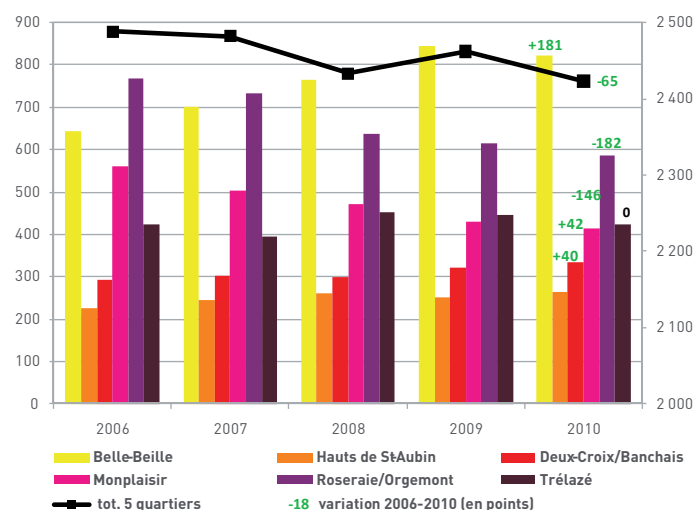
Des demandeurs de plus en plus âgés

La part des jeunes parmi les demandeurs s'érode entre 2006 et 2010. Elle diminue de trois points sur ALM (34.3%) et Angers (36.4%), de deux points sur Trélazé (30.6%).

Cette érosion de la demande des moins de trente ans s'observe également sur les cinq quartiers prioritaires, avec une baisse variant de trois à sept points sur la période quinquennale. La part de ces demandeurs est nettement plus forte sur Belle-Beille et les Hauts-de-St-Aubin avec plus de 40% des demandeurs en 2010. A l'inverse, la part la plus faible est sur Roseraie/Orgemont (28,3% en 2010).

Cette baisse plus forte que celle des personnes âgées d'au moins 60 ans entraîne une augmentation de la part des ménages de soixante ans et plus sur tous les secteurs. On note de fortes disparités entre Trélazé (15,8%) et Belle-Beille (8%).

Evolution de la part des 60 ans et plus parmi les demandeurs entre 2006 et 2010



Source : - © aura - source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire - CREHA Ouest.

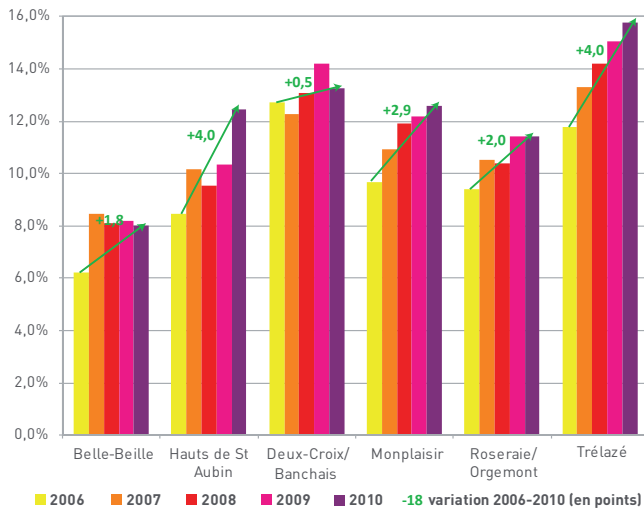
Moins de personnes isolées et plus de familles monoparentales

Entre 2006 et 2010, le nombre des demandeurs isolés restent majoritaires, même si leur part diminue au fil des cinq années d'observation, sur tous les secteurs. Angers détient en 2010 comme en 2006, la part la plus élevée des personnes seules (39,8%).

Sur les quartiers Belle-Beille et les Hauts de St-Aubin, présentant la part des moins de trente ans la plus élevée, on retrouve un poids plus important d'isolés qu'ailleurs.

La part des couples avec enfant(s) demeure stable sur cette période sur Angers (16%), ALM (18.6%) et les cinq quartiers prioritaires (20.1%). Monplaisir et Roseraie/Orgemont se distinguent néanmoins avec une augmentation de leur part respectivement de 24.5% à 28% et 20.7% à 26.6%. Inversement, la part des couples avec enfant(s) sur Trélazé (26.6%) reste élevée mais baisse de trois points, au bénéfice des familles monoparentales (19.1%). La part de ces ménages s'accroît sur tous les secteurs sauf sur le quartier Roseraie/Orgemont (-1 point).

Evolution de la part des familles monoparentales parmi les demandeurs entre 2006 et 2010



NB : L'Agence a reconstitué la situation familiale des demandeurs à partir de champs fournis par le CREHA Ouest (nombre total de personnes, nombre d'enfant(s), dont enfant(s) à charge et nombre d'autres personnes).

Attention à compter du 1^{er} juin 2009, les plafonds d'accès au logement Hlm ont baissé de 10,6%.

Source : - © aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire - CREHA Ouest.

Des demandeurs aux revenus moins fragiles contrairement aux autres années

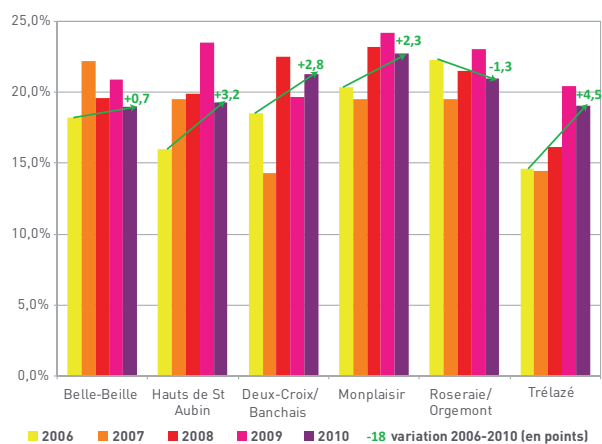
En 2010, la part des demandeurs ayant un revenu inférieur à 60% des plafonds PLUS atteint 78,9% sur Angers, 75,1% sur ALM et 74,2% sur Trélazé. Compte tenu de l'évolution des plafonds d'accès, cette part se réduit sur tous les secteurs, y compris les quartiers prioritaires entre 2006 et 2010. Elle reste plus élevée sur ces cinq quartiers, à l'exception de Deux-Croix/Banchais dont la part 74% est inférieure à celle de l'agglomération et d'Angers, de même pour Trélazé.

NB : Attention pour 2010, les plafonds d'accès au logement Hlm ont baissé de 10,6% à partir du 1er juin 2009. Pour tous les demandeurs extraits de ce fichier, le calcul du revenu a été établi à partir de ce nouveau plafond en vigueur.

	2006	2010		Variation 2006-2010
Belle-Beille	88,9%	718	88,0%	147
Hauts de St-Aubin	80,0%	197	75,2%	17
Deux-Croix/Banchais	82,9%	245	74,0%	3
Monplaisir	90,2%	358	87,1%	-147
Roseraie/Orgemont	86,1%	482	83,1%	-180
Trélazé	80,7%	307	74,2%	-36
tot. 5 quartiers	86,8%	2 000	83,3%	-160
Angers	81,4%	5 457	78,9%	-970
Angers Loire Métropole	78,1%	7 407	75,1%	-1 313
ALM hors Angers	70,2%	1 950	66,3%	-343



Evolution des demandeurs ayant un revenu imposable inférieur à 60% des plafonds PLUS entre 2006 et 2010



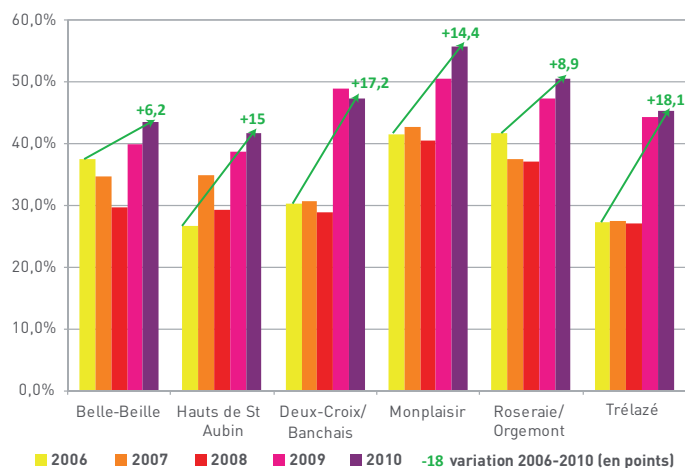
Source : - © aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire - CREHA Ouest.

Nouvelle hausse des demandeurs à la recherche d'un emploi ou sans activité

La précarité des demandeurs face à l'emploi est observée sur tous les secteurs, en lien avec la conjoncture économique défavorable

La part des demandeurs inactifs ou à la recherche d'un emploi augmente sur l'ensemble des secteurs d'ALM : 42% en 2010 contre 29% en 2006. Sur les quartiers prioritaires, la part des demandeurs à la recherche d'un emploi ou inactifs atteint 48% (51% sur Roseraie/Orgemont et 56% sur Monplaisir).

Evolution de la part des demandeurs à la recherche d'un emploi et inactifs entre 2006 et 2010



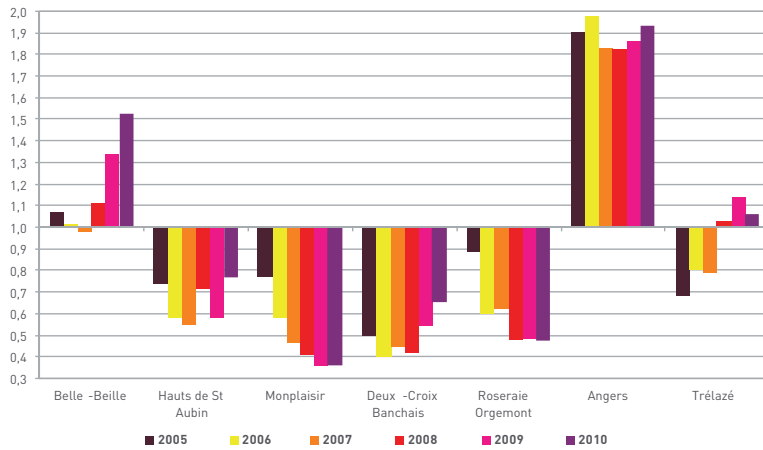
Source : - © aura – source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire - CREHA Ouest.

Une attractivité influencée par les travaux de rénovation urbaine

Au 1er janvier 2010, le parc locatif social de Trélazé présente un indice de 1,06, en repli par rapport à celui de 2009. La fin du Programme de rénovation urbaine et l'attribution des logements neufs a pour effet d'abaisser la demande locative Hlm (-4,7%) et notamment celle émanant de demandeurs souhaitant venir sur la commune (-11,4% entre 2009 et 2010) attirés par les opportunités liées à la livraison de logements neufs sur le quartier Plaines/Petit-Bois.

Le parc locatif social d'Angers présente un indice d'attractivité de 1,93 en progression par rapport aux trois années précédentes. Cette évolution entre 2009 et 2010 s'explique par la baisse plus rapide du nombre des demandeurs souhaitant quitter la ville (-5,5%) que celle des demandeurs pour Angers (-1,7%). En 2010, 16,1% des demandeurs n'expriment pas de choix concernant le quartier.

Evolution de l'indice d'attractivité sur les communes d'Angers et de Trélazé et sur les quartiers prioritaires entre 2006 et 2010



Source : - © aura - source : Fichier de la demande locative sociale du Maine-et-Loire - CREHA Ouest.

Belle-Beille confirme la tendance constatée depuis 2008, avec un indice en progression (1,53). Le nombre de demandeurs souhaitant quitter le quartier baisse (-1,6 % entre 2009 et 2010), tandis que le nombre de demandeurs souhaitant s'y installer reste stable.

- L'indice d'attractivité du parc locatif social des quartiers Deux-Croix/Banchais et les Hauts-de-St-Aubin, s'améliore en 2010 avec respectivement 0,65 et 0,76. Cette amélioration s'explique par une hausse du nombre de demandeurs souhaitant s'y installer (+9% pour Deux-Croix/Banchais et +13,6% pour les Hauts-de-St-Aubin). Parallèlement ces quartiers présentent les plus faibles proportions de ménages habitant le quartier et souhaitant y rester (moins de 30%).

- Sur Roseraie/Orgemont et Monplaisir, la situation reste identique à celle de l'année dernière. Sur Roseraie/Orgemont, l'indice reste stable (0,47) et comme en 2009, le nombre de demandeurs souhaitant quitter le quartier représente plus du double de ceux qui veulent venir. Sur Monplaisir, l'indice est semblable à celui de l'an passé (0,36) et reste donc le plus faible. En 2010, le nombre de demandeurs qui souhaite partir représente environ le triple de ceux qui veulent y venir. Ces deux quartiers présentent cependant la plus forte proportion de demandeurs souhaitant rester sur le quartier (55,3% pour Monplaisir et 51,4% pour La Roseraie).

Indice d'attractivité

Lors de sa demande de logement en complément des différentes informations, le demandeur exprime plusieurs choix concernant la commune et le quartier où il souhaite habiter.

Depuis 2005, en fonction de l'origine du demandeur, une analyse des premiers choix exprimés est effectuée sur les demandes enregistrées au 1^{er} janvier de l'année, avec pour objectif de cerner l'attraction exercée par les communes, les quartiers auprès des demandeurs.

Dans chaque territoire, l'attractivité est étroitement liée à l'importance et à la qualité de l'offre de logements et d'équipements de services. Cet indice exprime les attentes du demandeur qui conjuguent la nécessité de se loger dans de meilleures conditions, le facteur domicile - emploi, la situation familiale...

Le calcul de l'attractivité est effectuée en rapportant le nombre de demandes pour le quartier (ou la commune) exprimé en choix 1 et le nombre de demandeurs du quartier (de la commune) qui souhaitent le quitter.





SYNTHÈSE

Au 1^{er} janvier 2009, les six quartiers prioritaires de l'agglomération totalisent 13.729 logements locatifs sociaux soit près de 45% des logements locatifs sociaux de l'agglomération alors qu'ils ne comptent qu'à peine 25% des résidences principales.

Le programme de rénovation urbaine de Trélazé est en voie d'achèvement, tandis que celui d'Angers a bénéficié d'un avenant supplémentaire. La phase de démolition sur Angers a cependant été terminée en 2009. Dans un premier temps les nouveaux logements locatifs sociaux ont été livrés sur les autres quartiers de ces deux communes mais également sur d'autres communes de l'agglomération afin de mieux répartir l'offre. Dans un second temps, la phase de reconstruction sur site comprend une part de logements locatifs sociaux, ainsi qu'une offre privée pour des propriétaires occupants et bailleurs. Cette diversité des statuts d'occupation est la seule qui puisse favoriser une mixité sociale compte tenu de l'évolution des plafonds de revenus pour entrer dans le parc locatif social.

Les nouvelles livraisons et l'amélioration des logements se traduisent par une hausse des attributions, une amélioration de l'attractivité du parc (notamment sur Belle-Beille, Trélazé et Grand-Pigeon où le PRU est plus avancé) et une résorption de la vacance.



OBJECTIFS PROPOSÉS POUR 2010-2011 PAR LES MEMBRES DE L'INSTANCE THÉMATIQUE

- Développement des actions concourant à l'appropriation du programme de rénovation urbaine par les habitants
- Aide aux locataires dans leur parcours résidentiel
- Accompagnement des personnes arrivant dans un nouveau logement
- Elaboration de chartes de gestion urbaine de proximité (GUP)
- Elaboration d'un diagnostic socio-urbain pour les îlots sensibles identifiés par les collectivités



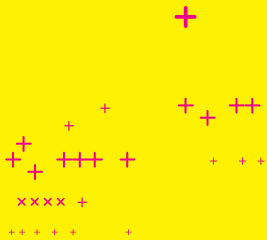
SIGLES

ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
API	Allocation de parent isolé
APRAS	Association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale
CAF	Caisse d'allocations familiales
CCQ	Conseil consultatif de quartier
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEL	Contrat éducatif local
CES	Contrat emploi solidarité
CI-RMA	Contrat d'insertion-revenu minimum d'activité
CLS	Contrat local de sécurité
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
CMU	Couverture maladie universelle
CUCS	Contrat urbain de cohésion sociale
DDSP	Direction départementale de sécurité publique
DNB	Diplôme national du brevet
DRE	Direction régionale de l'équipement
EPLS	Enquête sur le parc locatif social
FDLS 49	Fichier de la demande locative sociale de Maine-et-Loire
GUP	Gestion urbaine de proximité
IA	Inspection académique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRIS	Ilots regroupés pour l'information statistique (INSEE)
MLA	Mission locale angevine
ORU	Opération de renouvellement urbain
PAC	Personne à charge
REP	Réseau d'éducation prioritaire
PLIE	Plan local pour l'insertion et l'emploi
PLS	Prêt locatif social (locatif social intermédiaire)
PLUS	Prêt locatif à usage social
PNRU	Programme national de rénovation urbaine
RMA	Revenu minimum d'activité
RMI	Revenu minimum d'insertion
SIFE	Stage d'insertion et de formation à l'emploi
URCAM	Union régionale des caisses d'assurance maladie
ZUP	Zone à urbaniser en priorité
ZFU	Zone franche urbaine
ZUS	Zone urbaine sensible



agence d'urbanisme de la région angevine
Emmanuelle QUINIOU - Directrice générale

Contacts études aura :
Nathalie MONTOT
Stéphanie HERVIEU



CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE - JUIN 2010
Suivi-observation. Analyses thématiques

aura - agence d'urbanisme de la région angevine
29, rue Thiers - 49100 Angers
Tel.+33 (0)2 41 18 23 80 - Fax +33 (0)2 41 18 23 90
aura@aurangevine.org
www.aurangevine.org

